



POUR VOUS, le DÉPARTEMENT agit !



LE DÉPARTEMENT EN ACTIONS Rapport d'activités 2020





« Le Département en actions », voilà un titre qui résume parfaitement la soixantaine de pages de ce nouveau rapport d'activités. Même si ces écrits peuvent paraître fastidieux de prime abord, ils illustrent très bien le rythme encore tenu ces douze derniers mois dans l'ensemble des services du Département.

Un rythme inhabituel avec la crise inédite qui dès le début de l'année, a été un tsunami pour la collectivité. Personne n'avait jamais vécu pareille situation mais tout le monde a su s'adapter très vite, imaginer, révéler une capacité incroyable à réagir dans l'urgence. L'an passé dans mon message, je relatais l'importance du rôle des agents de la collectivité, le maillon fort de la chaîne et la nécessité de pouvoir compter sur des personnes motivées et investies pour mener à bien nos ambitions et concrétiser nos actions. Cette édition du rapport d'activités donne tout son sens à cette petite phrase.

Durant ces derniers mois, la solidarité n'a pas été seulement la compétence première du Département. Elle s'est inscrite dans les réflexions, dans les actions, dans les directions, entre les services, avec les partenaires, pour les acteurs et l'ensemble des habitants de Saône-et-Loire.

A l'anticipation dont nous savons faire preuve pour assurer les réponses au quotidien se sont ajoutés la réactivité et l'investissement de tous pour permettre la continuité du service public, pour répondre aux attentes légitimes des concitoyens et faire face aux besoins nouveaux issus de cette crise sans précédent.

Ensemble, nous avons su parer à l'urgence, trouver des solutions, montrer que le Département sait agir, à la fois sur le long terme, mais aussi de manière inattendue, ponctuellement, au plus près des habitants et des territoires.

A découvrir dans ces quelques pages...

André Accary,
Président du Département
de Saône-et-Loire





SOMMAIRE

6 > 7

LES CHIFFRES CLÉS

8 > 9

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ET L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

10 > 13

LES TEMPS FORTS 2020

14 > 19

AGIR EN TEMPS DE PANDÉMIE

20 > 27

AGIR AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

- Centre de santé départemental
- Lutte contre la pauvreté
- Les territoires d'action sociale
- Routes et infrastructures
- Aménagement numérique

28 > 33

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

- Le Plan environnement
- Espaces naturels sensibles
- Voies vertes
- L'observatoire de l'eau à 10 ans
- Eau potable

34 > 39

AGIR POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

- Rentrée 2020
- Conseil départemental des jeunes
- Protection de l'enfance
- Maison des adolescents

40 > 47

AGIR POUR L'AUTONOMIE

- Autonomie et inclusion
- Fonds de solidarité logement RSA
- Personnes âgées

48 > 55

AGIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

- Lecture publique
- Archives et patrimoine culturel
- Centre Eden
- Lab 71
- Action culturelle
- Tourisme

56 > 62

AGIR POUR UNE GESTION RESPONSABLE DU BUDGET ET UN SERVICE DE QUALITÉ

- Moyens financiers
- Moyens juridiques
- Moyens transversaux
- Moyens informatiques
- Moyens humains
- Moyens généraux

63

ORGANIGRAMME AU 1^{ER} JANVIER 2021

LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT



AGIR POUR UNE GESTION RESPONSABLE DU BUDGET ET UN SERVICE DE QUALITÉ


2110
agents


615 M€
pour l'année 2020
budget primitif

AGIR AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

6 
centres de santé
19  antennes


5 263 km
de routes
départementales


1 851
ponts

L'ATTRACTIVITÉ DE LA SAÛNE-ET-LOIRE

687

circuits labellisés
Balades vertes



280 km

de voies vertes
et bleue



Nombre de visiteurs accueillis cette année :

11 500 dont 5 000 scolaires au Lab 71

6 000 enfants / journées
au centre Eden

dont 1 300 dans le cadre
des escapades nature

950 pour les portes ouvertes
du centre Eden

1 450 pour la 12^e foire nature



L'AUTONOMIE

10,66%

c'est la proportion
de travailleurs handicapés
au Département



9 850 **1 829**
bénéficiaires à domicile



L'ENVIRONNEMENT

3

espaces naturels sensibles
départementaux

0

pesticides
depuis 2016



3
tunnels



710
murs
de soutènement

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



21 257
élèves

51
collèges
publics

10
collèges
privés



552
agents départementaux
des collèges



680 élèves
en Segpa
collèges publics

23 classes Ulis
dans le Département

4 650
naissances

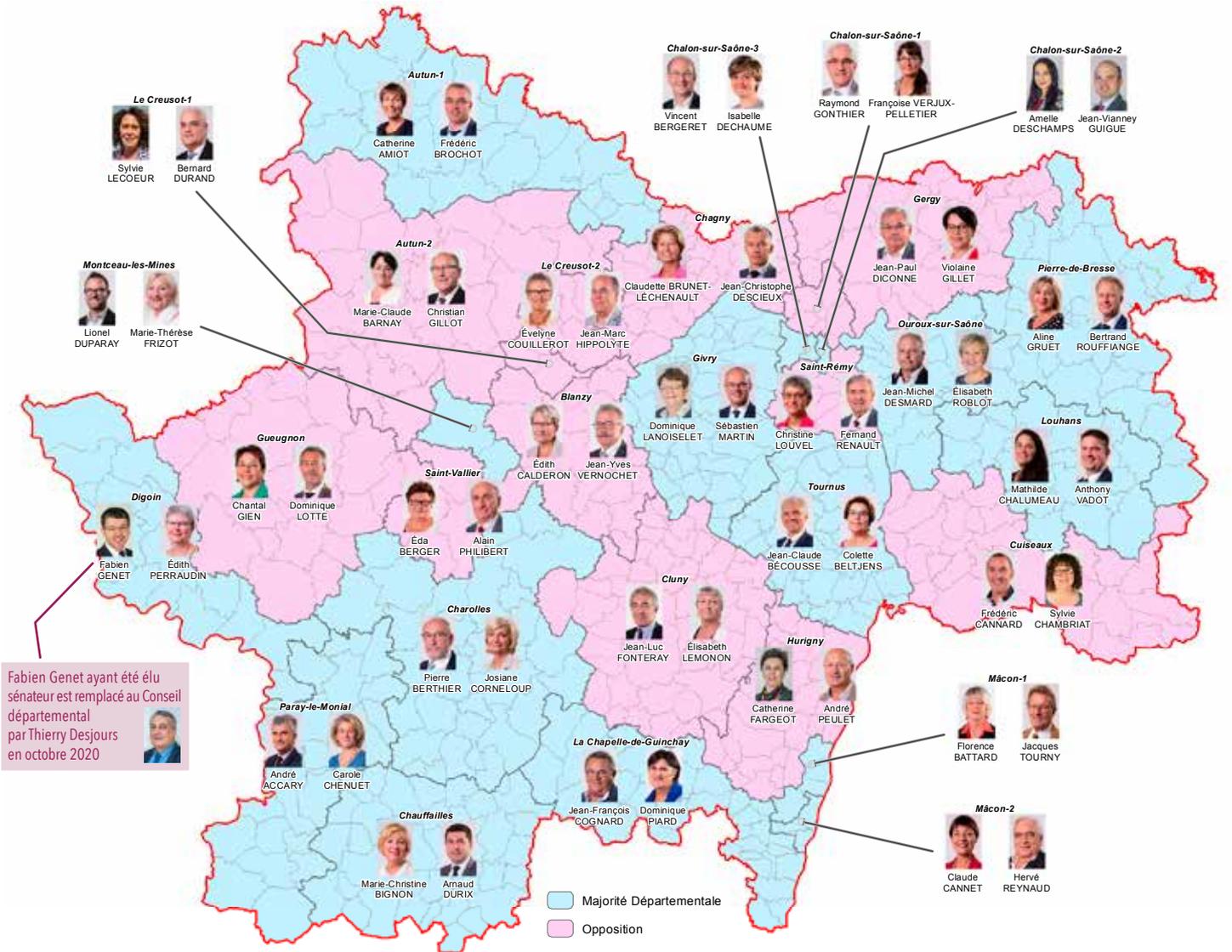
1 392 visites
de mamans
à domicile
par les sages-femmes de PMI

4 000 visites à domicile
auprès d'enfants
par les puéricultrices de PMI





LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX



Fabien Genet ayant été élu sénateur est remplacé au Conseil départemental par Thierry Desjours en octobre 2020

GIGN - 2018

Crédit Photo : CD71

Reproduction Interdite

Septembre 2019

Le Département, collectivité de proximité, accompagne la population au quotidien et à tous les âges.

- 29 cantons • 58 conseillers départementaux
- 8 575 km² • 64,8 hab/km² • 555 595 habitants
- 5 arrondissements • 565 communes • 20 intercommunalités

LES 29 CANTONS DE SAÔNE-ET-LOIRE



L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE



LE PRÉSIDENT

André Accary, conseiller départemental du canton de Paray-le-Monial depuis 2004, a été élu président du Conseil départemental de Saône-et-Loire le 2 avril 2015. Il est également adjoint au maire de Paray-le-Monial et 1^{er} vice-président du Grand Charolais.

Élu en son sein par le Conseil départemental après chaque renouvellement, le président représente l'exécutif du Département.

CHIFFRES CLÉS

• **307** rapports à la commission permanente

• **222** rapports à l'assemblée départementale



LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DÉLÉGUÉS

Le président du Département est entouré de 11 vice-présidents et de 2 conseillers départementaux délégués.



SÉBASTIEN MARTIN

1^{er} vice-président, chargé de l'aménagement et de l'aide aux territoires, des infrastructures et des routes



CLAUDE CANNET

2^e vice-présidente, chargée des affaires sociales, du 5^e risque, des seniors, des personnes handicapées et des offres de soins



ANTHONY VADOT

3^e vice-président, chargé des finances et de l'administration générale



ISABELLE DECHAUME

4^e vice-présidente, chargée de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi et de la formation



FRÉDÉRIC BROCHOT

5^e vice-président, chargé de l'agriculture, de la forêt et de l'alimentation



MARIE-CHRISTINE BIGNON

6^e vice-présidente, chargée du logement, de l'habitat et de la politique de la ville



MARIE-THÉRÈSE FRIZOT

7^e vice-présidente, chargée de l'enfance et des familles



JEAN-CLAUDE BÉCOUSSE

8^e vice-président, chargé de l'environnement, de l'eau, du développement durable, de la prévention des risques, de la sécurité et de la prévention de la délinquance, de l'éducation et des collèges



FLORENCE BATTARD

9^e vice-présidente, chargée des services publics et de la concertation citoyenne



PIERRE BERTHIER

10^e vice-président, chargé des sports, de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et de la vie associative



ÉLISABETH ROBLOT

11^e vice-présidente, chargée du tourisme et de l'attractivité du territoire



HERVÉ REYNAUD

conseiller départemental délégué à la culture et au patrimoine auprès du 10^e vice-président



MATHILDE CHALUMEAU

conseillère départementale déléguée aux collèges auprès du 8^e vice-président



LES TEMPS FORTS 2020



LE BUS DE L'APPRENTISSAGE PREND LA ROUTE (janvier)



PRÉSENTATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES POUR LA PÉRIODE 2020-2024 (février)



LE DÉPARTEMENT REÇOIT LE LABEL « VÉLO ET FROMAGE » (février)



LA TÉLÉCONSULTATION OPÉRATIONNELLE DANS LES CENTRES DE SANTÉ (mars)



LE DÉPARTEMENT DISTRIBUE 50 ORDINATEURS AUX ENFANTS ET AUX PERSONNES ÂGÉES EN ÉTABLISSEMENT (avril)

LES TEMPS FORTS 2020

DÉBUT DES TRAVAUX DU PONT DE BOURGOGNE (avril)



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DÉLOCALISÉE (mai)

LE PLAN ENVIRONNEMENT : UN PROJET AMBITIEUX (juin)



50 VÉHICULES ET 500 KITS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE (août)



Le Département agit
en temps de pandémie





CRISE SANITAIRE

LE DÉPARTEMENT A RÉPONDU PRÉSENT

Devant une situation de crise sanitaire totalement inédite, le Département a dû faire face dans des délais très courts à l'enjeu majeur d'assurer la poursuite de ses missions de service public en réinventant des procédures et en innovant afin de soutenir les personnes les plus fragiles et l'activité économique et touristique de notre territoire ainsi que le monde associatif, culturel et sportif.

La solidarité, 1^{re} compétence du Département prend tout son sens et positionne la collectivité départementale comme un acteur majeur de l'accompagnement devant cette crise sanitaire. En effet, si la période de confinement a fait renaître de belles expériences de solidarités de proximité spontanées qui sont venues utilement soutenir l'investissement des acteurs publics et associatifs pour soutenir les populations fragilisées, c'est toute la construction économique et sociale qui doit être désormais consolidée pour affronter la crise de très grande ampleur à laquelle le pays va devoir faire face.



GESTION DE CRISE COVID PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX SOLIDARITÉS

La crise sanitaire Covid-19 renforce les fragilités déjà existantes et précipite brutalement dans le champ de la précarité des publics nouveaux. Les services sociaux ont été fortement mobilisés et ont poursuivi leur mission tout au long de la période de confinement de manière adaptée au service de nos concitoyens.

L'évolution de la demande sociale durant la période de confinement a obligé les équipes sociales à réinventer des approches nouvelles de leurs métiers vis-à-vis des usagers.

Les situations complexes accompagnées par les professionnels ont pu atteindre un niveau de tension critique. Globalement, de nouveaux appels ont concerné l'aide alimentaire, financière, administrative, avec une nette augmentation des personnes non connues du service social départemental.

Les équipes de la direction de l'autonomie ont été en lien avec les services d'aide à domicile et les familles pour organiser le service minimum et l'adapter en continu. Les aides aux actes essentiels de la vie sont assurées auprès des personnes âgées. Des mesures dérogatoires ont été mises en œuvre pour éviter les ruptures de droits et de nouvelles aides ont été mises en place lorsque la situation le justifiait (sortie d'hospitalisation par exemple).

Par ailleurs, un dispositif instaurant un lien permanent avec les structures relevant de la compétence départementale a été déployé, qui a permis la remontée d'alertes et la diffusion de consignes.

Enfin, des réunions quotidiennes avec l'ARS avaient pour objectifs de suivre l'évolution de la situation et de faire remonter les sujets de préoccupation.

Dans le domaine de l'enfance, le président du Département de Saône-et-Loire a validé la possibilité d'accueillir pour les assistants maternels exerçant à domicile jusqu'à six enfants de moins de 3 ans.

Grâce à la mobilisation d'agents départementaux volontaires pour exercer d'autres missions essentielles, le Département a pu assurer :

- la protection de l'enfance avec un appui indispensable à apporter aux établissements d'accueil et aux assistants familiaux ;

- l'appui aux Ehpad pour la continuité de l'activité
- l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées ;
- l'accueil dans les centres de santé départementaux ;
- la constitution d'équipes dédiées pour la préparation et la distribution des matériels de protection aux professionnels de santé et médico-sociaux.

Les stocks alimentaires des cuisines des collèges ont été remis aux associations caritatives locales.

L'efficacité du travail des équipes des solidarités au service des usagers a été facilitée par la mobilisation des ressources internes au Département, parmi lesquelles la cellule Ressources numériques de la DGAS, fortement mobilisée par deux grandes préoccupations :

- assistance aux utilisateurs en télétravail (assistance informatique technique, modélisation administrative adaptée, assistance auprès des assistants familiaux...);
- mise en œuvre d'outils spécifiquement liés à la gestion de crise.

Un plan de soutien spécifique avec quatre enjeux :

- soutenir le développement économique et touristique (dispositif ambassadeurs Route 71) pour limiter les impacts de la crise sanitaire sur les acteurs du tourisme et les phénomènes de précarisation d'une nouvelle catégorie de population privée de revenus,
- assurer la pérennité des dispositifs de soutien aux publics vulnérables nécessaire à la mise en œuvre des missions sociales du Département,
- limiter le report des coûts induits par la crise sur le reste à charge des usagers ou le budget départemental pour les années futures,
- soutenir les personnes fragilisées par la crise sanitaire, répondre à de nouveaux besoins et à de nouveaux publics.

Le volet santé-solidarités du plan de soutien départemental vise à répondre aux besoins des personnes qui subissent les conséquences de la situation et se décline selon deux axes principaux sur les différentes missions sociales :

- sécuriser la situation financière des structures qui interviennent dans le cadre de l'accompagnement des publics en situation de fragilité,
- renforcer l'intervention départementale auprès de nouveaux publics ou pour de nouveaux besoins.

Création d'un fonds de solidarité à destination des ménages ayant subi les effets de la crise Covid

Le Département a créé un fonds de solidarité à titre temporaire pour soutenir les ménages éprouvant des difficultés pour faire face à leurs charges courantes (loyer, factures d'énergie, alimentation, etc.) du fait d'une baisse significative de leurs ressources issues de leur activité professionnelle salariée ou indépendante en lien avec les mesures sanitaires de confinement.

Ce fonds est actif jusqu'au 31 décembre 2020 ou dans la limite de l'enveloppe allouée de 500 000 €.

Une aide versée une seule fois dont le montant maximum s'élève à 500 € peut être accordée après examen par une commission composée de 3 élus.

Au 15/10/20, 777 dossiers sont parvenus aux services par voie dématérialisée ou postale. Il s'agit majoritairement de situations de salariés touchés par une période de chômage partiel, de personnes en contrat à durée déterminée ou en intérim dont les missions se sont arrêtées.

Les dossiers des personnes exerçant une activité indépendante ont fait l'objet, dans un premier temps, d'une réorientation auprès du fonds d'aide départemental pour les entreprises lorsque les critères d'éligibilité étaient remplis. Celui-ci était en effet plus favorable pour eux.

655 dossiers ont fait l'objet d'un examen en commission, 476 aides ont été accordées pour un montant global de 218 700 €.

UN FIL INFO POUR GARDER LE CONTACT

Dès l'apparition des premiers signes critiques de la crise sanitaire, notre collectivité s'est organisée pour pouvoir répondre aux besoins de ses usagers. L'organisation et l'activité se sont ensuite adaptées à l'évolution de la situation.

Pour leur permettre de suivre l'actualité de notre collectivité, un Fil info a été créé. D'un format A4 recto-verso, ce nouveau support d'information revenait deux fois par semaine d'abord, de manière hebdomadaire ensuite, sur les décisions fortes prises par le Département pour lutter contre cette pandémie : organisation des centres de santé, distribution de masques et d'ordinateurs, tests COVID, plan de soutien, etc. Le Fil info a également permis de valoriser les équipes qui, soit dans le cadre de leurs missions habituelles, soit de manière volontaire, se sont investies plus qu'à l'ordinaire pour faire honneur à la notion de service public.

Bref, le Fil info était un moyen de montrer que pendant cette période lourde à gérer, notre collectivité restait pleinement mobilisée.

Le Département s'organise différemment pour cause de pandémie (mars)

Le Département dote chaque collégien de cinq masques en tissu (septembre)



SOLIDARITÉS HUMAINES

Adapter les missions et l'organisation aux besoins liés à la crise sanitaire

La crise Covid a conduit les directions à, d'une part sécuriser les missions socles dans des conditions inédites de télétravail massif, d'autre part s'adapter et créer des dispositifs d'accompagnement pour les acteurs du territoire. En complémentarité avec l'ARS, le Département a, entre mars et juin, assuré une veille active et un suivi des partenaires confrontés à la crise Covid. Par ailleurs, il a mis à leur disposition des réponses opérationnelles en termes de ressources humaines (bénévolat, appui/conseil/écoute), d'équipements de protection, de soutien financier. La délivrance des droits individuels a également été sécurisée en adaptant les procédures de travail. L'engagement de chacun et la réactivité de tous doit être saluée.

MOYENS GÉNÉRAUX

La direction a été fortement impactée en 2020 pour faire face à la situation sanitaire liée à la crise Covid19 et approvisionner la collectivité en masques et protections diverses, malgré la pénurie mondiale.



CHIFFRES CLÉS

220 commandes effectuées pour 1 985 000 € d'achats réalisés depuis le 25/02/2020 dont :

- **1 550 000** masques chirurgicaux et FFP2,
- **550 000** masques tissus,
- **15 000** flacons, pompes ou bidons de gel HA pour 5 200 litres,
- **7 500** litres de désinfectants,
- **2 200** paquets ou seaux de lingettes
- **11 000** colis préparés, livrés ou expédiés



ASSAINISSEMENT ET COVID-19

L'équipe chargée de l'assistance technique à l'assainissement est restée mobilisée pendant le confinement. Elle a apporté un soutien aux agents des collectivités qui devaient assurer une continuité du service dans des conditions difficiles, étant donné les risques accrus de contamination à proximité d'eaux usées et la pénurie d'équipements (masques, gants) des premières semaines.

Dans un premier temps, elle a informé les services sur les précautions à prendre, les sites à risques, le devenir des boues non épandables, la centralisation des besoins en masques, etc. Elle a été confrontée aux bouchages de pompes ou de canalisations dus au rejet en masses de lingettes par les usagers.

Dans un second temps, sans attendre le déconfinement, dès que les équipements de protection ont été disponibles, avec l'aval de la médecine du travail, les techniciens ont repris certaines visites de terrain.

Cet appui a contribué indirectement au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement pendant cette période particulière, pour éviter des conséquences néfastes sur les milieux aquatiques.

CHIFFRES CLÉS

- **253** conventions d'assistance technique
- **452** stations d'épuration suivies
- **900** visites terrain/an



SPORT ET CULTURE

1,5 million de soutien du Département au sport et à la culture

Face à la crise sanitaire que nous subissons depuis le printemps 2020, le Département a mis en place un plan de soutien exceptionnel aux structures et collectivités, avec un régime dérogatoire pour le versement des aides départementales.

L'assemblée départementale a voté cette décision le 14 mai 2020 et 505 000 € de subventions accordées aux structures organisant leurs manifestations chaque année ont été maintenues, malgré l'annulation de ces dernières en 2020.

Un second plan de soutien au sport et à la culture à destination des associations a été voté à l'assemblée départementale le 17 septembre 2020. Ainsi, 139 associations culturelles ont pu bénéficier de 400 500 € d'aides et 575 200 € ont été attribués aux 1156 associations sportives, via les 60 comités sportifs.



TÉLÉSERVICES

Des téléservices pour les demandes d'aides aux entreprises, aux ménages, aux associations culturelles, ou pour le chèque vélo, ont été réalisés avec **demarches.simplifiees.fr** pour répondre à l'urgence du plan de soutien lié à la crise sanitaire.

Pour les subventions sportives ou pour les récupérateurs d'eaux pluviales pour les agriculteurs, le **portail Progos**, intégré avec le logiciel de gestion des subventions évite la ressaisie de données et facilite le travail d'instruction.

Un 3^e outil, le **portail Publik**, utilisé pour la demande APA, s'interconnecte avec le logiciel de gestion des aides sociales Solis. L'outil utilisé est transparent pour l'internaute qui accède aux téléservices via le site **saonetloire71.fr**

DSID : CONFINEMENT ET TÉLÉTRAVAIL

Le 17 mars 2020, lors du premier confinement, le Département doit placer plus de 800 agents en télétravail. La direction des systèmes d'information et du digital y parvient en 48 heures. Retour sur un exploit.

Le Département de Saône-et-Loire a été l'une des rares structures en France à installer immédiatement 80 % de ses agents en télétravail dès l'annonce du confinement. La raison est que notre infrastructure était déjà prête. Depuis 2005, nous avons fait le choix de virtualiser puis d'installer un espace de travail numérique qui permet de se connecter depuis n'importe quel endroit et n'importe quel ordinateur grâce à un accès sécurisé.

Depuis cette date, le Département investit graduellement dans le virtuel : il a ainsi pu ouvrir l'accès au système d'information à tous les agents de la collectivité par les technologies Citrix. Le jour J, il a suffi d'autoriser les agents à se connecter et plus de 800 personnes ont pu travailler immédiatement depuis leur domicile. Afin de limiter les risques d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses, le Département a mis fortement l'accent sur la sécurité.

La DSID a plusieurs points forts qui ont permis que cela se passe le mieux possible :

- une maîtrise totale de notre système d'information en interne,
- une bonne organisation de la direction avec une gestion coordonnée du travail d'équipe,
- tous nos serveurs sont virtualisés et l'exécution physique demande seulement une dizaine de machines,
- 1 100 connexions Citrix réclament juste 40 machines et avec la technologie utilisée on peut passer de 40 à 100 machines en un quart d'heure.

CHIFFRES CLÉS

1 100 agents connectés dont :

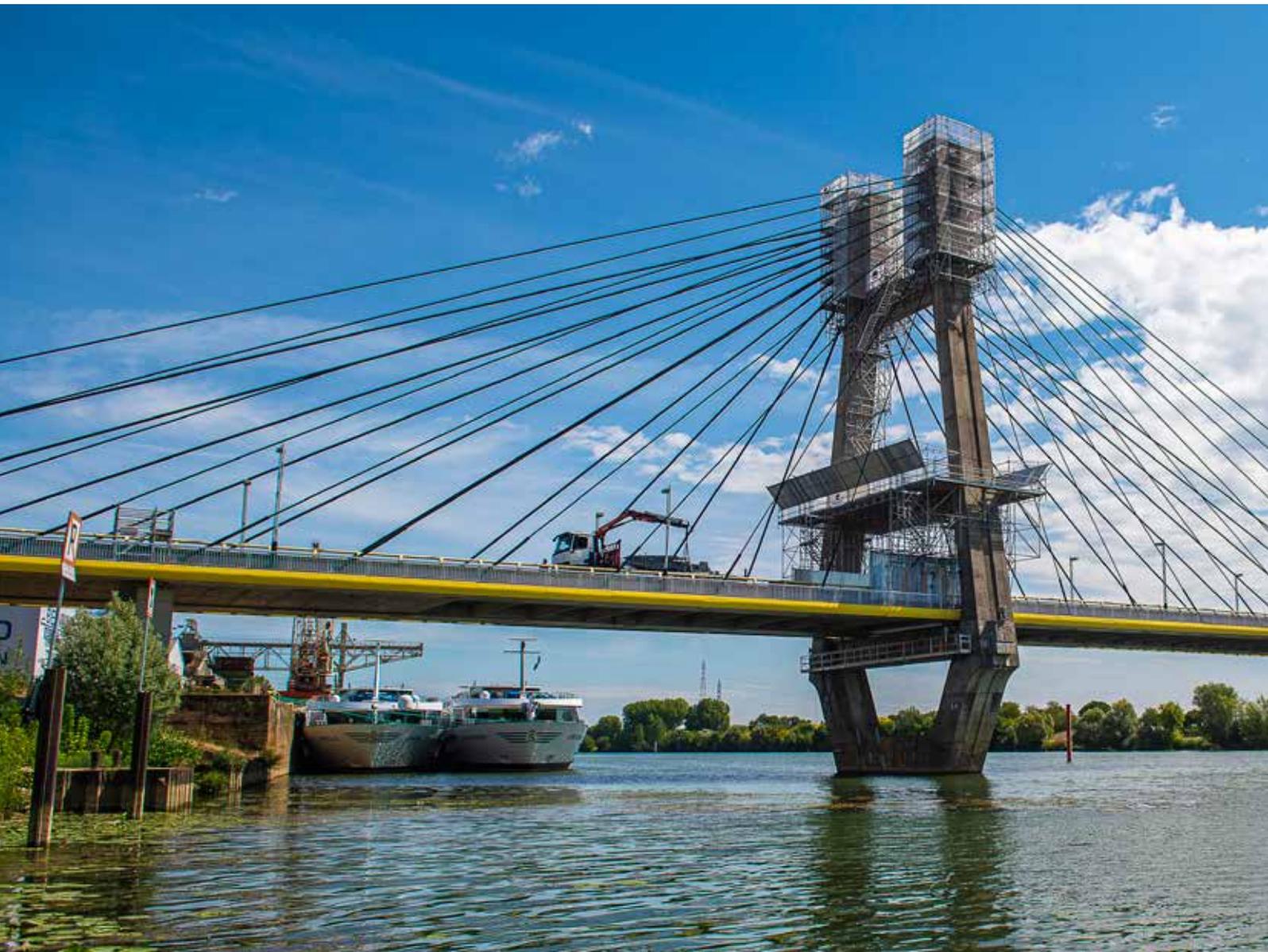
800 à 850 en télétravail (en mars et avril).

En novembre 2020, c'est plutôt :

- **60%** en présentiel
- **40%** en télétravail



Le Département agit
au plus près des habitants







AGIR AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

En 2020, le Département a développé le centre de santé départemental dont il est le concepteur, fait avancer le déploiement de la fibre et réalisé des chantiers routiers importants en s'appuyant notamment sur un pôle ressources mutualisées qui permet la gestion en transversalité des aspects paiements et marchés publics des directions de la direction générale adjointe aux territoires.

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

Le Département de Saône-et-Loire a refusé la fatalité du déclin de l'offre de soins de proximité et a créé le premier centre de santé départemental en France. Le Centre de santé se déploie de manière soutenue. **Après 3 années de fonctionnement, 60 médecins généralistes ont été recrutés, 6 centres de santé et plus de 22 antennes médicales sont opérationnels.**



Pour les habitants, c'est la garantie de pouvoir consulter un médecin dans les plus brefs délais près de leur domicile à de larges amplitudes horaires.

Le centre de santé a également augmenté son intervention auprès de patients relevant de structures départementales : bilans de santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, évaluations médicales des personnes handicapées, consultations dans des structures médicosociales et notamment dans les établissements pour personnes âgées. L'année 2020 a permis également de concrétiser de nombreux projets innovants tels que la téléconsultation.

Après une première phase réussie de déploiement en faveur de la médecine générale, le Département souhaite développer de nouvelles actions pour enrayer la désertification médicale. Les problématiques de santé ne concernent pas uniquement la médecine générale, les attentes sont fortes dans toute la diversité de l'offre de soins. Le second semestre 2020 a lancé la deuxième étape du CSD en Saône-et-Loire avec de nouvelles spécialités, et le renforcement de l'offre en médecine générale avec de nouveaux lieux de consultations

CHIFFRES CLÉS

- 6 centres de santé
- 22 antennes
- 60 000 consultations réalisées
- 17 000 patients ayant déclaré le centre comme médecin traitant
- 60 médecins généralistes recrutés
- 75 % des habitants se situent désormais à moins de 15 minutes d'un lieu de consultation du centre de santé.



La Covid 19 a modifié l'organisation des consultations

Le début d'année a été fortement marqué par la période épidémique liée à la Covid 19 entraînant une implication permanente des différentes équipes. L'organisation des sites et des lieux de consultations a dû être revue pour réduire les risques de contamination. Dans certains territoires, comme à Digoin, Montceau-les-Mines ou encore au Creusot, le centre de santé départemental a participé à la mise en place de centres dédiés à la prise en charge des patients potentiellement touchés par la Covid 19 conjointement avec les confrères libéraux et les collectivités locales. Dans les autres lieux de consultation, les espaces et les temps de consultation ont été adaptés pour éviter aux patients de se croiser.



Les équipes ont dû s'adapter quotidiennement face à cette organisation et ont dû ajuster leur pratique notamment avec la mise en place accélérée de la téléconsultation. C'est ainsi que 966 téléconsultations ont été réalisées en mars, avril et mai 2020.

LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

Le Département a signé une convention avec l'État pour la période 2019-2020 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il s'est engagé sur 4 axes :

- l'accompagnement à l'autonomie des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, par la création d'un dispositif de 20 logements et d'une association de soutien par des pairs ;
- le renforcement du travail social en favorisant la coordination des professionnels et la participation des personnes ;
- l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le développement de l'offre d'accompagnement avec de nouveaux contenus : de nouveaux outils d'accompagnement, le développement d'une plateforme de parrainage, des clauses d'insertion... ;
- la création de réseaux d'inclusion numérique à l'échelle départementale pour orienter et accompagner au mieux les publics les plus en difficulté.

Au total, ce sont plus de 20 actions en cours qui vont permettre de former près de 200 professionnels et partenaires mobilisés pour travailler ensemble et expérimenter des projets. Il s'agit aussi d'actions ciblant directement le public : des ateliers collectifs, des prises en charges individuelles, des prêts d'ordinateurs, des actions visant « à aller vers » et favoriser l'accès aux droits.



CHIFFRES CLÉS

- 109 lieux de premier accueil social inconditionnel de proximité
- 208 acteurs du numérique sollicités pour intégrer un réseau d'inclusion numérique



TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE CHALON LOUHANS

Une attention territoriale auprès des publics vulnérables

Les publics en perte d'autonomie du fait de leur âge ou de leur situation de handicap font l'objet d'une attention particulière de différents services, sans que celle-ci soit toujours suffisamment coordonnée entre les différents intervenants.

Dans l'objectif d'améliorer les interventions entre acteurs et d'évaluer au mieux les besoins des personnes particulièrement fragiles, le comité territorial d'examen des situations des personnes vulnérables, au démarrage interne au territoire, accueille des partenaires du CCAS de Chalon, de la MAIA (chargée de la coordination des situations complexes) et depuis cette année, de la plateforme territoriale d'appui (PTA, chargée des problématiques de santé) : un partenariat structurant dans la prise en compte des publics les plus fragiles.

Mobilisation des professionnels du TAS dans une dynamique de développement social local.

Comment adapter les interventions sociales aux nouvelles problématiques de la pauvreté et de la perte de liens sociaux ?

Bien conscients que la réponse aux besoins sociaux aujourd'hui ne peut se limiter à des interventions individuelles, 90 professionnels du TAS ont répondu à la proposition de partager une formation commune sur la thématique du développement social local, c'est-à-dire du développement des capacités collectives des personnes accompagnées et des habitants pour rechercher de nouvelles réponses adaptées à leurs besoins. L'ensemble de l'équipe d'encadrement ainsi que 15 professionnels seront formés d'ici fin 2020, et la formation se poursuivra en 2021.

TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE MONTCEAU

Lever les freins à l'insertion des jeunes parents : une première départementale à Montceau



Le dispositif crèche à vocation d'insertion professionnelle est un label dont le multi-accueil Bébé Bulle de Montceau-les-Mines est le premier à bénéficier dans le département.

Porté par la commune de Montceau-les-Mines, ce dispositif crèche AVIP a pour objectif de faciliter le retour à l'emploi des parents de jeunes enfants, en particulier des parents élevant seuls leurs enfants. Ces crèches réservent des places aux jeunes enfants (de 0 à 3 ans) de parents en recherche d'emploi, leur permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel intensif avec un travailleur social du service social départemental dédié à ce dispositif et des conseillers de Pôle emploi.

En effet, ce dispositif s'inscrit dans le cadre des conventions d'accompagnement global mises en œuvre par Pôle emploi et le Département.

Un engagement renforcé pour la prévention de la perte d'autonomie

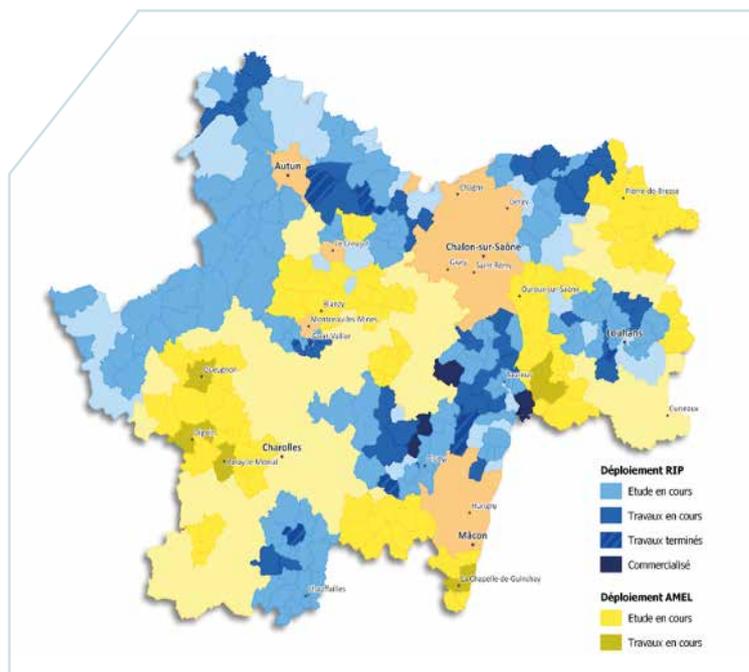
2020 a été marquée par une démarche de « fabrique » :

- d'un nouveau cadre territorialisé des politiques de prévention de la perte d'autonomie avec une articulation affirmée entre les priorités territoriales de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), des contrats locaux de santé et du projet territorial des solidarités ;
- d'une méthode de coordination des actions de proximité dans le champ de l'isolement et la mobilité des personnes âgées s'appuyant sur le conseil de territoire et des réunions locales en amont de l'appel à projets de la CFPPA ;

À ce titre, 9 projets ont été soutenus en 2020 pour le volet *lien social et lutte contre l'isolement des personnes âgées* par les financeurs sur le territoire de Montceau-Autun-Le Creusot.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



Des déploiements qui avancent dans tout le territoire*

Le Département assure le pilotage du déploiement de la fibre optique en Saône-et-Loire, et s'engage aux côtés des acteurs nationaux et des opérateurs privés pour garantir le raccordement et l'accès de tous aux usages du numérique. Il s'agit d'un vaste chantier mobilisant de nombreux acteurs depuis les études jusqu'à la commercialisation, avec des travaux répartis dans tout le territoire pour construire un nouveau réseau de télécommunication. Parce que le projet est ambitieux et complexe, les travaux visant à déployer la fibre à l'échelle départementale sont échelonnés dans le temps, avec un objectif de couverture progressive de la totalité de la Saône-et-Loire par l'ensemble des opérateurs d'ici à 2023.

Les déploiements sous maîtrise d'ouvrage départementale se poursuivent avec près de 24 000 prises en travaux et 10 000 prises construites dont plus de 8 000 commercialisées (au 31 décembre 2020), pour un investissement de plus de 30 M€.

* Lancement de la commercialisation sur La Truchère et Prény le 9 janvier 2020

Le soutien financier de l'État acté

Par courrier du 10 septembre 2020, le Premier ministre a notifié sa décision d'allouer au dossier présenté par le Département une subvention maximale de 49,98 M€ dans le cadre de l'appel à projets « France très haut débit-réseaux d'initiative publique ». Avec un investissement estimé à près de 165 M€, ce grand projet est financé par l'Europe, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 79 M€.

Tout savoir sur le déploiement de la fibre en Saône-et-Loire

Disponible en téléchargement depuis octobre 2020 sur le site internet du Département via « la fibre » en page d'accueil, une plaquette explique notamment comment le réseau est déployé.



ROUTES

PONT DE BOURGONE



Le pont de Bourgogne reliant Chalon-sur-Saône à Saint-Marcel par la RD5a, est le seul pont à haubans appartenant au Département. Cet ouvrage structurant pour l'agglomération chalonnaise a été construit entre 1990 et 1992 et fait l'objet d'entretien régulier au cours de sa vie. Lors des inspections périodiques, des besoins de réparations ont été identifiés sur les haubans, afin de les protéger et de prolonger leur durée de vie. C'est ainsi que cette année ont été réparées les blessures relevées sur les protections des câbles, et refait des points d'ancrage sur les pylônes et sous le tablier, et la mise en place de coques de protection générale autour de chacun des haubans. Ces travaux ont nécessité la mise en place d'échafaudages autour des pylônes, et pour ce faire, la circulation a dû être interrompue pendant 2 semaines pour le montage et 1 semaine pour le démontage. Afin de limiter la gêne effective de la circulation, la première période de coupure de circulation a été faite durant le confinement. Au total, le chantier aura duré 199 jours pour se terminer le 30/10/2020, pour un montant de travaux de 2,1 M€ TTC.

VIRAGES DE MARY

La RD980 reliant Cluny à Montceau-les-Mines est un axe structurant du réseau routier départemental, qui supporte 4 000 véh/j. Comme il franchit le mont Saint-Vincent, sa géométrie est sinueuse et une section a été identifiée comme accidentogène. Des travaux ont été engagés en 2019 sur cette section, située à hauteur des communes de Mary et Saint-Marcelin-de-Cray. L'objectif était d'améliorer les rayons des virages. Ces travaux exceptionnels ont nécessité de terrasser dans les parois, parfois rocheuses, parfois meubles, imposant l'utilisation de techniques de confortement de talus dites de « parois clouées ».

La seconde phase a été réalisée en 2020, pour un montant de 2 M€ TTC, nécessitant 6 mois de travaux pendant lesquels la circulation a dû être interrompue sur cet itinéraire, et déviée soit par la RCEA pour les poids lourds, soit par les routes départementales pour les véhicules légers.



CHIFFRES CLÉS

- 5 263 KM de routes départementales
- 280 KM de voies vertes et bleue
- 1 851 ponts
- 710 murs de soutènement
- 3 tunnels



PÔLE RESSOURCES MUTUALISÉES L'ANNÉE DE TOUS LES DÉFIS...

La direction générale adjointe aux territoires intègre depuis 2018 le pôle ressources mutualisées (PRM) qui travaille en transversalité avec les directions de la délégation, notamment pour l'élaboration, le suivi et l'exécution de leurs budgets, les instructions de dossiers, l'élaboration et le suivi de conventions dans plusieurs domaines.

Le PRM a été chargé de la mise en œuvre du plan de soutien en faveur des acteurs du tourisme adopté par l'assemblée départementale du 14 mai 2020. Destiné à faire face aux répercussions sociales et économiques générées par la crise sanitaire dans le secteur du tourisme, ce plan a engagé des moyens importants pour répondre le plus rapidement possible aux difficultés rencontrées par les entreprises et les particuliers. Les délais imposés ont été très courts, et le service, avec un renfort de 4 agents, a été complètement mobilisé pendant 4 mois.

Le PRM a également été sollicité pour le plan environnement dont la première action « chèque vélo », mise en place du 15 juillet au 15 août, a connu un franc succès avec 1 470 demandes déposées et traitées par le biais d'une plateforme informatique dédiée à ce dispositif.



CHIFFRES CLÉS

Plan de soutien en faveur des acteurs du tourisme :

- Enveloppe budgétaire affectée : **25 M€**
- **3 940** dossiers déposés sur la plateforme « mesdémarches71.fr »
- Un appui spécifique aux structures touristiques majeures du département (parcs de loisirs, équipements ludiques, thermalisme, centres équestres, etc.)



Chèques vélos :

- **1 470** dossiers déposés en 1 mois pour **792 400 €** de subventions allouées



Autres activités :

- Suivi de **54** conventions, instructions et suivis de **1 840** dossiers dans le cadre des appels à projets, des aides en fonctionnement et investissement pour les différentes directions et missions.

Le service marchés publics en quelques chiffres :

- Cellule « pré-commande publique » : environ **50** dossiers de consultation des entreprises (DRI, MTHD, DAT, DRLP).
- Cellule « comptabilité » : plus de **120** marchés publics suivis (pour la DRI et la MTHD)

Le Département agit
pour l'environnement







PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Cette année aura vu l'adoption par le Département d'un plan départemental en faveur de l'environnement à dix ans qui prévoit de mobiliser 50 M€ pour préserver un environnement de qualité favorable au bien-être des Saône-et-Loirien. Dans la même optique, il a voté deux nouveaux schémas en faveur du développement des espaces naturels sensibles d'une part, et des voies vertes, d'autre part, tout en poursuivant le travail engagé depuis de nombreuses années pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

PLAN ENVIRONNEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Un nouveau quotidien pour répondre aux enjeux du changement climatique

Le Plan environnement, adopté en 2020, a pour but d'accélérer l'adaptation du territoire au réchauffement climatique. Cette feuille de route pour les dix ans à venir est en lien avec la réévaluation des priorités d'investissement eu égard à la crise sanitaire de la Covid-19, qui appelle un soutien massif pour une relance économique vertueuse.

La définition de ce plan s'est concrétisée dans la concertation, à partir d'un ensemble de recherches et de réflexions menées avec les élus, les partenaires et une cinquantaine d'agents volontaires mobilisés lors d'ateliers.

Une douzaine de pilotes issus de ces groupes de travail mettent en œuvre les actions qui renforcent les axes de travail existants, établissent des préconisations dans la gestion des dossiers ou s'intercalent astucieusement dans le plan global pour innover dans différentes directions.

Le plan s'articule autour de 5 axes, déclinés en 15 orientations et une cinquantaine d'actions : plans nature, eau, logement, Tous à vélo et Éco-collèges.

11 032 arbres plantés à l'hiver 2020 !

Le Plan nature a pour but de planter massivement des arbres en valorisant la diversité géographique des territoires. Les bénéfices attendus sont multiples.

En 2020, la première action significative « 1 gourde offerte, 1 arbre planté en Saône-et-Loire » destinée aux collégiens pour leur entrée en 6^e, s'est prolongée par une matinée en forêt avec des sylviculteurs dans un double objectif :

- Accompagner au changement des comportements concernant l'utilisation des gobelets et des bouteilles en plastique, promouvoir le réemploi pour réduire les déchets.
- Sensibiliser les collégiens à l'importance du cadre de vie et de la biodiversité en soutenant la gestion durable des forêts et le reboisement.

Plan Tous à vélo : près de 3 M€ d'achats générés en 2020 !

Le plan Tous à vélo vise à encourager prioritairement la pratique du vélo au quotidien. Menée du 18 juin au 15 août 2020 l'opération Chèque vélo a permis de soutenir 1 900 foyers, répartis également entre secteur urbain et rural, générant 3 M€ de chiffre d'affaires dans ce secteur d'activité.

L'étape suivante sera la définition et la mise en œuvre du nouveau schéma directeur des voies vertes sur deux grands axes : soit 170 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires bientôt connectées aux 280 km du réseau actuel et aux itinéraires des territoires voisins pour favoriser le tourisme.

Dans la droite ligne de ses engagements, le Département a achevé en décembre, une aire de covoiturage à Prissé. Conçue pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol et le rechargement des nappes d'eau profondes, cette aire arborée propose une vingtaine de places, avec un accès direct à l'échangeur de la RCEA.





RESTRUCTURATION DES RÉSEAUX DE RANDONNÉE

L'année 2020 n'a fait que confirmer l'importance croissante des activités liées à la randonnée et l'engouement pour celle-ci en Saône-et-Loire. Adoptée en septembre 2019, la nouvelle politique départementale s'est concrétisée cette année avec des territoires qui mobilisent pleinement les moyens tant techniques que financiers mis à leur disposition par le Département pour repenser leurs réseaux de randonnée à une échelle intercommunale (ex : communauté de communes du Clunisois, communauté urbaine Creusot-Montceau...). Cette évolution se traduit par une offre de circuits plus resserrée mais très qualitative, mieux structurée et plus lisible. Elle est également articulée avec la place donnée aux grandes itinérances qui maillent le département et qui servent tout à la fois au rayonnement « exogène » de la Saône-et-Loire et à la diffusion « endogène » des randonneurs et des touristes.

Dans cette optique, le Département s'est impliqué en 2020 dans les travaux relatifs à l'élaboration d'un schéma régional de l'itinérance touristique en veillant à ce que les grands itinéraires d'excellence, pédestres, équestres, fluvestres ou cyclables, y aient toute leur place.

RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

En complément et en cohérence avec la compétence réglementaire du Département en matière d'espaces naturels sensibles, mise en œuvre par la direction des routes et des infrastructures, une démarche transversale visant à renforcer l'action départementale en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité a été animée par la direction de l'accompagnement des territoires à l'occasion de l'élaboration du Plan environnement. Elle aboutit notamment, dans le cadre du nouvel appel à projets départemental 2021 à destination des collectivités de Saône-et-Loire, à un panel étoffé de mesures permettant de soutenir concrètement les territoires dans leurs actions en faveur de la biodiversité : aménagement, restauration et équipement des espaces de nature de proximité, opérations globales de plantations d'arbres et d'implantation de petites infrastructures écologiques, renaturation d'espaces artificialisés ou désimperméabilisation de surfaces...

Autant de leviers, non seulement financiers mais techniques (avec l'arrivée d'un.e chargé.e de mission environnement/biodiversité), dont les collectivités vont pouvoir se saisir pour développer un maillage vert autour des cœurs de biodiversité que constituent les ENS départementaux.



NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS

Le Département porte depuis 2006 la politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) comme le lui confère l'article L113-8 du Code de l'urbanisme. Un premier schéma départemental a été réalisé en 2006. En 2019, le Département a réaffirmé son engagement dans cette politique environnementale en reposant sa définition des ENS, et en lançant la réécriture du schéma qui a été validé en assemblée départementale le 18 juin 2020.

Celui-ci s'articule autour de 2 objectifs : la préservation du patrimoine départemental (sites, habitats, espèces) et la sensibilisation aux enjeux de la politique environnementale.

Ces deux objectifs seront mis en œuvre grâce à un nouveau dispositif de labellisation de sites, visant à encourager les porteurs de projets à valoriser, développer et aménager de nouveaux sites de qualité. Ce label ENS 71 permettra de créer un réseau de sites naturels possédant des attraits et une sensibilité particuliers, à travers tout le département, pour permettre au plus grand nombre de découvrir, d'apprécier et de protéger le patrimoine naturel.

La labellisation prévoit, pour les communes porteuses de projets, un accompagnement financier à l'aménagement des sites, ainsi qu'une valorisation de ces espaces par le biais d'une communication utilisant tous les leviers dont dispose le Département, et renforcée par la mise en réseau de l'ensemble des ENS, quel que soit leur propriétaire.



NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR DES VOIES VERTES

Après la réalisation de 280 km de voies vertes depuis 1997, le Département a souhaité, pour répondre aux nombreuses demandes des territoires, relancer un nouveau schéma directeur pour développer encore le réseau structurant départemental des voies vertes en Saône-et-Loire. L'assemblée départementale du 19-12-2019 a voté le lancement de ce nouveau schéma qui acte :

- la pérennisation du réseau existant par un entretien lourd suivi et programmé
- l'étude pour le développement de 170 km de voies vertes supplémentaires sur 3 axes : Cluny-Charolles-Paray-le-Monial, Autun-Digoin, et Gibles-Saint-Edmond.

L'année 2020 a été consacrée à l'étude de faisabilité de ce nouveau réseau, afin d'identifier les tracés possibles, les contraintes associées (techniques, environnementales, foncières), l'intérêt touristique attaché. Chaque communauté de communes traversée a été associée afin de recueillir l'avis des territoires sur les premiers tracés proposés.

Intégrant toutes les remarques formulées, cette étude, soumise au comité de pilotage voies vertes, débouchera sur une proposition de priorisation des sections à mettre à l'étude et à programmer, pour une réalisation effective et progressive de ces nouveaux itinéraires dans les années à venir.

LA MISSION POLITIQUE AGRICOLE MOBILISÉE POUR LUTTER CONTRE LA SÉCHERESSE

Dans un contexte d'épisodes récurrents de sécheresse (2018, 2019, 2020) et afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique du changement climatique, le Département a voté la mise en œuvre d'un « Plan eau en faveur de l'agriculture » permettant de réduire la vulnérabilité de ce secteur à un risque accru de manque d'eau avec un dispositif d'appui correspondant.

Ce plan de lutte contre la sécheresse prévu sur 3 ans a vocation à favoriser l'accès à l'eau pour l'ensemble des filières agricoles du département de Saône-et-Loire.

LES 10 ANS DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

La direction de l'accompagnement des territoires apporte un appui technique à de nombreuses collectivités qui exercent des compétences en matière d'eau potable, d'assainissement ou de milieux aquatiques.

À ce titre, elle collecte de nombreuses informations qu'il s'avère intéressant de partager pour qu'elles puissent bénéficier à tous.

C'est l'objet de l'Observatoire départemental de l'eau, produit chaque année par la DAT, qui synthétise des données au niveau départemental, pour les présenter sous forme de graphiques et de cartes plus facilement exploitables.

En 2020, à l'occasion des 10 ans d'existence de ce document, une plaquette de 4 pages et une animation vidéo ont été élaborées. Ces documents de synthèse montrent l'évolution des principaux indicateurs (rendement des réseaux, consommation d'eau, prix, etc.) sur la dernière décennie. Ils permettent également de les vulgariser et donc de les rendre accessibles au grand public.

Par ailleurs, ces données ont largement contribué à alimenter la réflexion des groupes de travail lors de la préparation du volet eau du plan environnement.

CHIFFRES CLÉS

- 13 500 KM de réseau pour l'eau potable
- 3 400 KM pour l'assainissement
- 154 L/J consommés par habitant



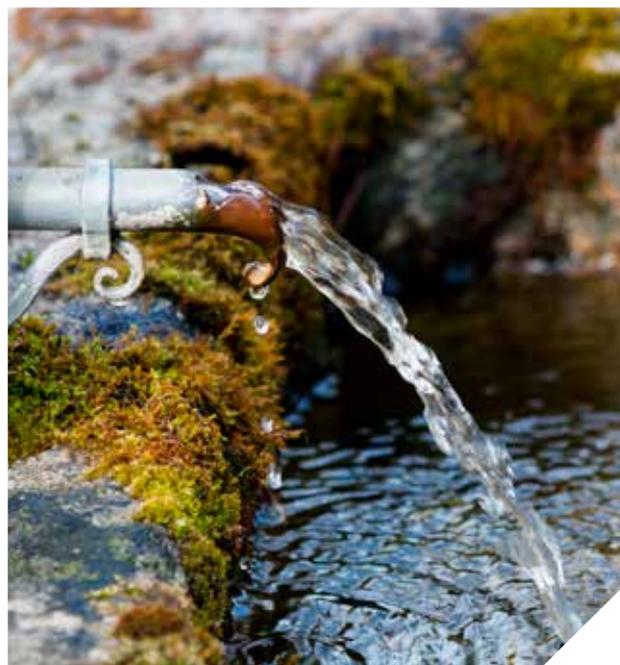
SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (Sydro71) a finalisé les travaux de la première interconnexion de secours des réseaux d'eau potable issue du schéma départemental de 2017.

Elle permet de relier le syndicat intercommunal de la Basse-Dheune à celui de la région de Verdun-sur-le-Doubs. La particularité de ce chantier tenait à la création de deux fonçages à 10 mètres sous la Saône, chacun d'une longueur d'environ 250 m. Ce chantier de 240 000 € HT a été financé à 80 % par le Département et l'agence de l'eau.

Le schéma départemental des interconnexions de secours a identifié une trentaine d'interconnexions de même type, ainsi que 4 interconnexions structurantes (concernant de grandes distances et de multiples collectivités), qui seraient nécessaires pour sécuriser davantage l'approvisionnement en eau potable dans le département.

Cette question de la sécurisation est un enjeu important que le Département a souhaité mettre au cœur du volet eau de son **plan Environnement 2020-2030**.

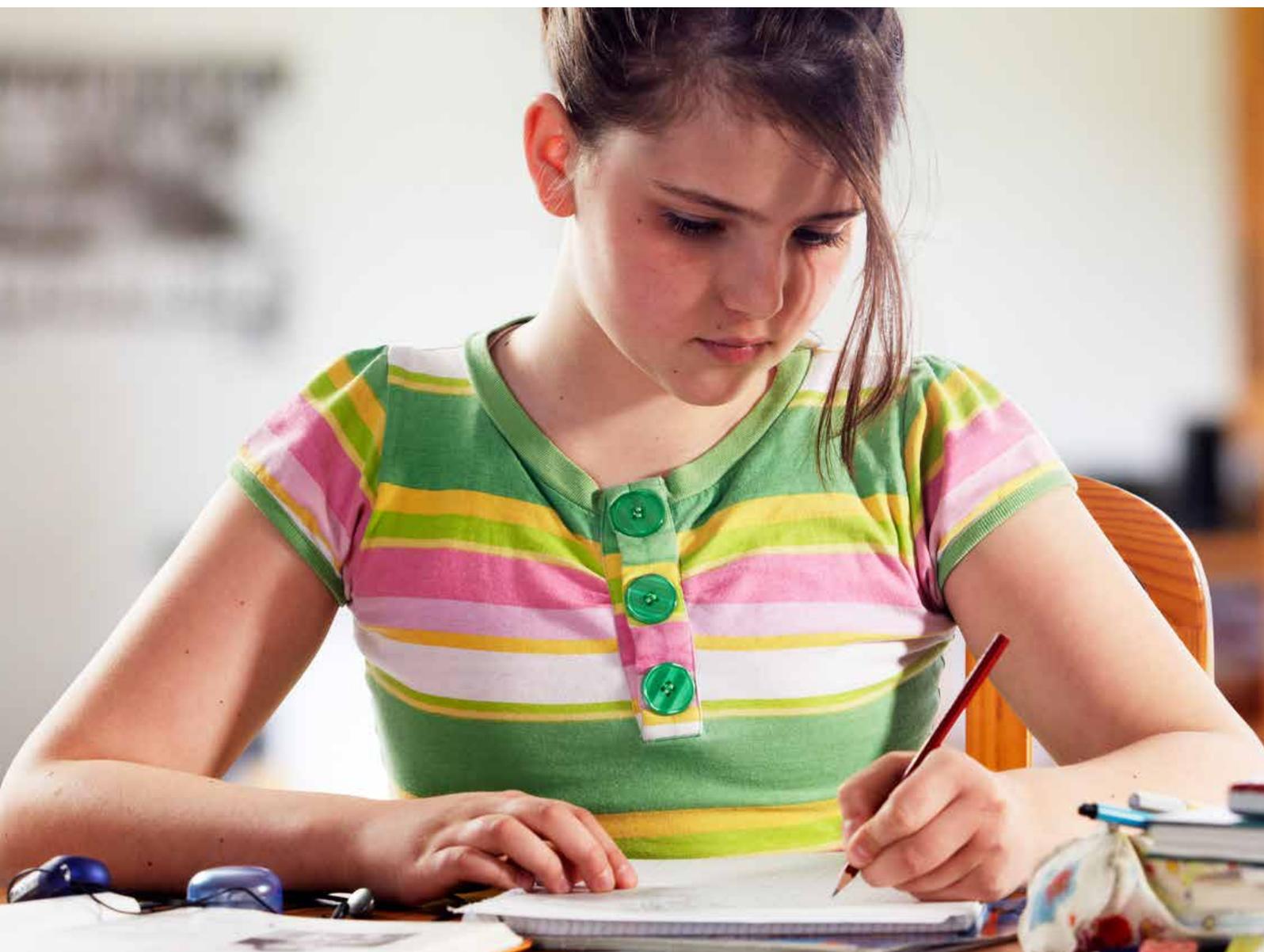


CHIFFRES CLÉS

- 45 interconnexions proposées dans le schéma départemental
- 4 interconnexions structurantes
- 63 M€ de travaux



Le Département agit
pour l'enfance et la jeunesse







GRANDIR EN SAÔNE-ET-LOIRE

Si la crise sanitaire a fortement impacté l'année scolaire et renforcé les bonnes pratiques d'entretien des locaux, le conseil départemental des jeunes n'en a pas moins conçu ses premiers projets. Grandir en Saône-et-Loire c'est aussi protéger les jeunes les plus en difficulté en signant notamment avec l'État un plan de 12 M€ sur 3 ans et en déployant un réseau de maisons des adolescents au Creusot, à Montceau-les-Mines ou Paray-le-Monial.

RENTÉE 2020 : GESTION LIÉE À LA COVID

Du fait de la Covid, les collèges ont été fermés du 16 mars au 2 juin 2020. À compter du 2 juin et conformément au protocole de l'Éducation nationale, seuls les élèves volontaires étaient accueillis dans la limite de 15 collégiens par classe avec une distanciation physique de 4 m² par élève (hors mobilier) et une priorité pour les niveaux de 6^e et 5^e.

Depuis la rentrée 2020, le protocole sanitaire a été assoupli par le ministère de l'Éducation nationale.

Les principes suivants se sont appliqués à tous les niveaux :

- dès le 1^{er} septembre, l'obligation scolaire s'est appliquée pleinement. La présence des élèves au collège

était impérative et n'était pas laissée à la libre appréciation des parents avec le port du masque ;

- les collèges, avec l'appui des corps d'inspection, des équipes des circonscriptions du premier degré, des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et des rectorats, ont assuré la continuité des apprentissages dans tous les cas de figure.

Ainsi, le protocole sanitaire défini à ce stade pour la rentrée scolaire 2020, qui a introduit de nouveaux assouplissements des règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage entre classes/groupes, n'a pas entraîné de limitation des capacités d'accueil.

Le Département est chargé de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration des collégiens et il est l'employeur de 558 agents techniques (agents d'accueil

d'entretien, cuisiniers ou agents de maintenance). Dans ce cadre, il a mis en œuvre en lien avec les directions de chaque collège et la DSDEN le protocole sanitaire notamment sur le volet hygiène et entretien des locaux et de la restauration scolaire.

En tant qu'employeur, le Département a l'obligation de protéger ses agents et dans ce cadre, il a commandé des équipements individuels de protection complémentaires :

- 11 052 masques tissus
- 141 300 masques chirurgicaux
- 1 699 litres de gel hydroalcoolique
- 85 100 paires de gants jetables
- 9 045 sur-blouses
- 2 537 kits visiteurs
- 10 900 sur-chaussures
- 2 000 tabliers jetables
- 1 000 bobines essuie-tout
- 718 gavroches

Le Département a également prêté durant cette période 4 396 tablettes pour assurer la continuité pédagogique pour les collégiens.

Des kits de signalisation ont été également fournis à chaque collège pour les aider à formaliser les sens de circulation au sein de leur établissement.

Le Département a souhaité également donner 130 000 masques pour les collégiens et une dotation complémentaire de 200 masques tissus destinés à chaque établissement.



UN RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ DES BONNES PRATIQUES

Le Département met à disposition des collèges les bâtiments et les moyens matériels et humains pour l'accueil, la restauration scolaire et l'entretien.

Il emploie plus de 370 agents qui interviennent pour la mission hygiène et propreté des locaux dans les 50 collèges publics afin d'assurer le confort de près de 22 000 collégiens et l'image des établissements.



Afin d'améliorer ses pratiques qui influencent le quotidien des collégiens, le Département a décidé d'élaborer un référentiel d'activité : le « Manuel des bonnes pratiques en hygiène et propreté ». Celui-ci est mis en œuvre collégialement avec les directions et les agents des collèges. Un investissement conséquent de 500 000 € a été voté et un plan de formation est prévu pour permettre aux agents des collèges de maîtriser les nouvelles techniques de pré-imprégnation. Les agents seront équipés progressivement de nouveaux matériels plus ergonomiques qui faciliteront leur travail. De plus, le Département a fait le choix de recruter 6 référents techniques.

En 2019, 6 collèges ont été concernés (Bréart à Mâcon, Montcenis, Montchanin, Prévert à Chalon-sur-Saône, Saint-Exupéry à Montceau-les-Mines, Chauffailles). En 2020, 22 collèges en ont bénéficié et les 22 derniers en profiteront en 2021.

Les collégiens pourront ainsi travailler dans de meilleures conditions et dans des locaux agréables avec un niveau de service harmonisé pour l'ensemble du département.

Respecter son environnement, c'est aussi laisser les locaux propres, respecter le travail des adultes et prendre soin du matériel et des salles de classe.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Dans le cadre de la création du Conseil départemental des jeunes de Saône-et-Loire en novembre 2019, 6 bassins de vie ont été constitués avec 38 collèges inscrits. Durant les deux années de mandat, 76 élus jeunes (2 élèves par collège) participent à 6 commissions de territoire et 4 sessions plénières.

En raison de la crise sanitaire, 2 réunions ont été annulées et remplacées par des visioconférences permettant aux élèves de continuer de travailler sur leurs projets.



Bassin Autunois-Morvan,

6 collèges, 2 projets :

- Vidéo de sensibilisation à l'homophobie et au cyber-harcèlement
- Journée sur les Jeux olympiques

Bassin Bresse bourguignonne,

7 collèges, 2 projets :

- Randonnée pédestre écologique
- Vidéo de sensibilisation sur les méfaits du tabac

Bassin chalonnais,

8 collèges, 2 projets :

- Course relais en lien avec l'environnement
- Vidéo de sensibilisation sur la pollution de l'air et des rivières en Saône-et-Loire

Bassin Charolais-Brionnais,

5 collèges, 1 projet :

- Journée de sensibilisation au tri et recyclage

Bassin Creusot-Montceau,

7 collèges, 2 projets :

- Vidéo de sensibilisation à la maltraitance animale
- BD sur l'abandon et la maltraitance animale

Bassin mâconnais,

5 collèges, 1 projet :

- Journée de sensibilisation sur l'environnement et les déchets

PLAN PAUVRETÉ : DES PROJETS CONCRETS POUR ÉVITER LES SORTIES SANS SOLUTION DES ENFANTS DE L'ASE

Le plan pauvreté, contracté entre l'État et le Département en 2019 prévoit dans son axe 1 de nombreuses actions pour prévenir les sorties sans solution des jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Parmi les actions engagées, il faut notamment retenir :

- La création d'une vingtaine de places en logement autonome, véritable sas pour permettre aux jeunes, anciens de l'ASE en difficulté d'accès à l'autonomie, de consolider leur projet professionnel et leurs ressources, dans l'attente d'une solution dans le droit commun ;
- La constitution d'une association départementale des anciens enfants confiés de l'ASE (Adepape) pour permettre aux anciens jeunes placés de constituer un réseau de pairs, d'entraide et d'écoute,
- La mise en place de formations à l'attention des professionnels de l'aide sociale à l'enfance pour mieux accompagner l'accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

CONTRACTUALISATION ÉTAT/CD71 PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Le 12 octobre 2020, le Département a signé, en présence du secrétaire d'État Adrien Taquet, une convention avec l'État portant sur les missions de prévention et de protection de l'enfance. Cette convention, conclue pour 3 ans, est le socle d'un programme de 15 actions financées à hauteur de 4 millions d'euros par an dont 2 millions provenant du Département.

Cette contractualisation ambitieuse doit notamment permettre de réinvestir de façon conséquente les missions de prévention précoce de la Protection maternelle et infantile (PMI) afin de mieux prévenir les difficultés des parents et futurs parents dans l'éducation et les soins à apporter à leurs enfants. Cette ambition s'accompagnera d'un renforcement des effectifs de puéricultrices et de sages-femmes mais également d'une articulation intensifiée avec le Centre de santé départemental pour accroître le nombre de consultations de nourrissons par des médecins. Le contrat prévoit également une consolidation des missions de recueil et de traitement des informations préoccupantes concernant des mineurs avec l'enjeu d'accroître la spécialisation et la pluridisciplinarité des équipes au service d'une meilleure qualité d'orientation et de la réduction des délais de traitement des alertes. Le programme d'actions prévoit également de diversifier l'offre d'accueil avec la création de 25 nouvelles places en établissements réservées à l'accueil des plus petits et des fratries.

- La mise en œuvre d'ateliers artistiques de remobilisation des jeunes sortant du dispositif d'accompagnement de l'ASE. Un partenariat entre le Département, les structures culturelles labellisées par l'État et les structures médicosociales permettent à des jeunes en suivis multiples de bénéficier d'ateliers en résidence territoriale au sein des grandes scènes culturelles de Saône-et-Loire sur 6 mois et plus avec des artistes de grande renommée.



CHIFFRES CLÉS 2020 POUR LE DÉPARTEMENT

- Naissances : **4 650**
- Visites de futures mamans à domicile par les sages-femmes de PMI : **1 390**
- Visites à domicile auprès d'enfants par les puéricultrices de PMI : **4 000**
- Pour les 3-4 ans :
 - 87 %** des enfants ont bénéficié de bilans sensoriels à l'école
 - 40 %** de bilans médicaux
- **3 330** agréments assistants maternels
- Nombre d'informations préoccupantes par an : **3 000**



DÉPLOIEMENT DE LA MAISON DES ADOLESCENTS

Trois premières permanences territoriales déployées au Creusot, à Montceau-les-Mines et à Paray-le-Monial.



Trois premières permanences ont ouvert progressivement depuis le mois de juin. Elles sont proposées les mercredis et vendredis en alternance dans les différents sites (accueil du public l'après-midi, sur rendez-vous). Ces temps d'accueil et d'écoute sont destinés aux jeunes de 11 à 25 ans et/ou leurs parents. Il s'agit d'espaces d'accueil gratuits, confidentiels et basés sur la libre adhésion. Ils viennent compléter nos premiers sites de Chalon et Mâcon dont l'activité n'a cessé de progresser depuis leur ouverture en 2011.

Deux nouvelles professionnelles accueillantes ont été recrutées par Adobase 71, toutes les deux à 0,5 équivalent temps plein, pour développer le partenariat et recevoir jeunes et parents dans ces nouveaux lieux. Une troisième salariée a été recrutée à mi-temps également. Basée à Chalon, elle assure à distance l'accueil téléphonique et la prise de rendez-vous pour les trois permanences.

La permanence de Paray a été organisée à l'échelle du Pays Charolais-Brionnais, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les coordinatrices du conseil local de santé mentale (CLSM). Elle est installée à l'espace socioculturel situé 1, rue du 8-Mai.

Au Creusot, la permanence a été organisée en lien étroit avec les services de la Ville et le CCAS qui accueille celle-ci rue Henri-Paul-Schneider.



À Montceau-les-Mines, la permanence est située au sein de l'espace santé prévention Éric-Dubreuil. Le choix du lieu devrait encourager les partenariats avec le pôle santé de la Ville de Montceau mais également avec l'antenne du Centre départemental de santé installée à la même adresse.

Le gros travail de partenariat mené par les nouvelles accueillantes dans les territoires porte ses fruits et les permanences sont de mieux en mieux connues.



Le Département agit
pour l'autonomie







FAVORISER L'AUTONOMIE

Favoriser l'autonomie en Saône-et-Loire, c'est à la fois permettre l'inclusion des personnes en difficulté sociale, lutter contre la précarité énergétique ainsi que favoriser l'autonomie de nos aînés ou des personnes handicapées.

AUTONOMIE ET INCLUSION



Simplifier les démarches

Rendre plus accessible et faciliter l'ouverture des droits tels sont les objectifs des démarches en ligne mises en place par le Département. Ces télé-services constituent une réponse pertinente pendant la crise sanitaire. L'information auprès des utilisateurs professionnels a permis d'accroître les usages en 2020 : au 31 octobre, 248 dossiers pour l'APA et 344 dossiers MDPH ont été déposés.

En 2020, la MDPH a poursuivi la mise en œuvre de l'allongement de la durée maximale d'attribution de certains droits pour les personnes handicapées, ainsi que leur attribution sans limitation de durée pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Ainsi, en septembre 2020, 32% des décisions d'attributions étaient sans limitation de durée pour les bénéficiaires de l'AAH,

43% pour la CMI invalidité et 44% concernant la CMI-stationnement.

Favoriser l'inclusion

La démarche *Territoire 100% inclusif* s'est traduite par la mise en œuvre des premières actions, en particulier en matière de sport et culture. Le premier appel à projets autour des actions culturelles inclusives lancé par le Département a permis de soutenir 7 projets.

Le programme d'habitat inclusif à destination des personnes âgées et handicapées est entré dans sa phase opérationnelle : définition d'un règlement d'intervention, attribution de subvention à deux projets.

Le transport des élèves en situation de handicap accompagne la progression de leur entrée à l'école ordinaire. 666 enfants et 214 lieux de scolarité supplémentaires ont été desservis lors de la rentrée 2020.

Soutenir l'autonomie à domicile

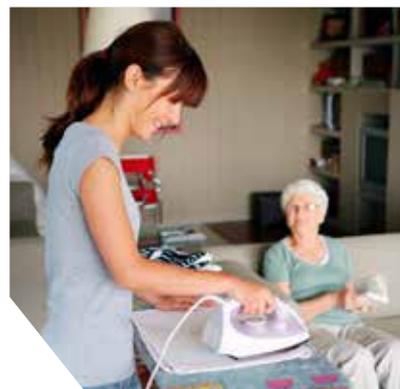
Les dispositifs autour du maintien à domicile constituent une priorité forte du Département, en soutien aux personnes en perte ou en quête d'autonomie. L'évolution du mode de financement de l'aide à domicile prestataire (45 services autorisés) est engagée avec le remplacement des Cesu par une plateforme de télétransmission, l'engagement de la phase de test avec les SAAD pilotes, la définition des bonnes pratiques et le soutien financier à l'atteinte des prérequis techniques.

En parallèle, l'amélioration des conditions d'intervention des professionnels du domicile s'est traduite par la mise à disposition de 50 véhicules de service auprès des SAAD et de 500 kits facilitant la mobilisation des personnes dont les capacités physiques sont réduites.



UN TARIF APA UNIQUE ET REVALORISÉ POUR LES HEURES DE SERVICES D'AIDE À DOMICILE

- Au 1^{er} novembre 2020, le montant horaire de prise en charge s'établit à 20,50 € pour les bénéficiaires quelles que soient leurs ressources.
- La prise en charge par le Département progresse donc de 0,40 €/heure par rapport à 2019 pour les bénéficiaires seuls disposant de ressources mensuelles supérieures à 802,93 €.



Les particuliers employeurs âgés ou en situation de handicap ainsi que les professionnels qu'ils emploient bénéficient également des nouveaux partenariats mis en place avec la FEPEM et IPERIA l'Institut.

En complément de ces évolutions, la politique de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées de 60 ans et plus a soutenu des actions adaptées au contexte de crise sanitaire dans le cadre de la Conférence des financeurs. À ce titre, 65 actions (hors actions pour les aidants) permettant de prévenir l'isolement social, la santé ont été financées en 2020 pour un montant représentant plus de 952 000 €.

Accompagner les aidants et les situations les plus complexes

Le Département apporte son soutien au dispositif permettant de reconnaître et accompagner le rôle des aidants, qu'ils interviennent à domicile ou en établissement. Deux appels à projets ont permis en 2020 de soutenir 17 actions à ce titre pour plus de 127 000 €. Présents aux côtés des personnes les plus en difficultés, les gestionnaires de cas de la MAIA ont accompagné 252 personnes (à mi-2020) dont près de 80 nouvelles orientations pour les professionnels concernés.

SIGLES :

- **APA** : allocation personnalisée d'autonomie
- **FEPEM** : Fédération des particuliers employeurs
- **PCH** : prestation de compensation du handicap
- **MDPH** : maison départementale des personnes handicapées
- **CMI** : carte mobilité inclusion
- **AAH** : allocation adultes handicapés
- **MAIA** : méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie

CHIFFRES CLÉS DE L'AUTONOMIE

APA :

- **9 707** bénéficiaires à domicile (payés en septembre 2020)
- Délai de traitement des premières demandes : **2,5** mois en moyenne (septembre 2020)
- Montant du plan moyen : **377 €** (septembre 2020)
- Budget APA à domicile (voté) : **55 542 584 €**

MDPH :

- **44 337** décisions (au 1^{er} novembre)
- **3,2** mois de délais de traitement (décembre 2020)



PCH :

- **1 995** bénéficiaires à domicile (payés en octobre 2020) dont **1 913** adultes et **82** enfants
- Montant du plan moyen : **586,38 €** pour la PCH adultes et **1 181,42 €** pour la PCH enfants (octobre 2020)
- Budget PCH à domicile adultes et enfants (voté) : **15 555 000 €**

CONVENTION FIPHFP

Le Département de Saône-et-Loire est mobilisé pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap grâce au partenariat engagé avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

La signature de deux conventions a permis de soutenir un plan d'action en faveur de l'emploi adapté à la collectivité et de poursuivre une politique fondée sur la non-discrimination. Ces actions se sont traduites par une augmentation significative du taux d'emploi (6.75 % en 2016 à 10.66 % en 2019), une évolution de la représentation du handicap et de sa prise en considération, des objectifs de recrutements dépassés.

Une nouvelle convention pour 2020-2022, concertée avec les agents, les organisations syndicales, les partenaires, vise à favoriser l'accès à l'emploi au sein des services départementaux pour les personnes en situation de handicap en leur permettant d'exercer pleinement leurs compétences.

CHIFFRES CLÉS

- Versement FIPHFP 2020 : **66 543 €**
- Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés 2020 : taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi : **10.37%** (effectif au 01/01/2019) correspond à **216** bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- **3** apprentis en situation de handicap



Engagements pour 2020 :

- Recrutement de 10% de personnes en situation de handicap
- Recrutement d'au moins un apprenti en situation de handicap
- Maintien dans l'emploi des agents en situation d'inaptitude pour raison de santé par un accompagnement à la reconversion professionnelle
- Actions d'information et sensibilisation pour le management des personnes en situation de handicap
- Poursuite et amélioration du dispositif
- Renforcement du partenariat
- Le budget total de la convention 2020-2022 prévoit un financement de 230 506 € (part FIPHFP) et de 173 391 € (part employeur) pour des actions de recrutement, maintien dans l'emploi, par la mobilisation d'aides techniques et humaines.

APA À DOMICILE : UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE GRATUIT, SIMPLE ET SÉCURISÉ

Afin de faciliter les démarches pour demander l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le Département a mis en place en 2020 un nouveau service en ligne. Celui-ci permet aux personnes âgées de plus de 60 ans à domicile, à leurs proches (conjoint, enfants, famille...) et aux tuteurs de réaliser une première demande d'APA en quelques clics.

Ce téléservice offre les mêmes garanties que le dossier APA papier : il est gratuit, simple, sécurisé et accessible à tout moment. Lors de la demande, le dossier est sauvegardé à chaque étape, pour y revenir plusieurs fois si nécessaire. Les données sont ensuite transmises directement à la Maison locale de l'autonomie du futur bénéficiaire, qui peut suivre l'avancée de son dossier en temps réel sur son espace personnalisé.

Enfin, pour éviter les rejets, un simulateur permet de déterminer si la situation relève en priorité de l'APA ou des dispositifs mis en œuvre par les caisses de retraites.



Le téléservice APA est disponible
sur le site internet du Département,
www.saoneetloire71.fr - mes démarches en ligne

CONSTRUCTION DE L'EHPAD DE VIRÉ

Un nouvel Ehpad a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2020 dans la commune de Viré. De statut public autonome, sa création a été décidée par l'assemblée départementale du 23 juin 2016.

Le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment (volet architectural) et la coordination des démarches préparatoires au fonctionnement de l'établissement (volet social), en lien avec l'agence régionale de santé, l'équipe chargée de la maîtrise d'ouvrage, le gestionnaire et la commune.

Après trois années de démarches (définition du pré-projet d'établissement, ingénierie financière, juridique et administrative du projet), l'année 2020 a été consacrée à :



- la réalisation des travaux (commencés en janvier 2019), avec livraison du bâtiment en octobre,
- l'installation du conseil d'administration (CA) et de la direction,
- la mobilisation des avances financières départementales permettant l'acquisition des équipements par l'Ehpad, ainsi que l'élaboration de diverses conventions,
- l'accompagnement des gestionnaires pour la mise en place opérationnelle du projet d'établissement et des démarches préparatoires à l'ouverture (élaboration des outils institutionnels spécifiques, recrutements, partenariats, communication...).

CHIFFRES CLÉS

- 5 000 M² : surface totale sur 2 étages
- 90 places :
 - 62 d'hébergement classique
 - 28 d'hébergement spécifique Alzheimer
- 5 : nombre de réunions du CA
- 56,9 ETP : nombre de nouveaux emplois créés dans le bassin nord du Mâconnais



UN CABARET SOUS LES BALCONS



Après les effets de la crise sanitaire que les Ehpads ont dû affronter aux côtés des personnes âgées fragilisées par l'isolement subi durant les mois de confinement et les semaines qui ont suivi, le Département a proposé une saison culturelle inédite au sein de 24 Ehpads grâce à l'intervention d'artistes en résidence à l'Espace des Arts, Scène nationale de Chalon-sur-Saône.

Ainsi, c'est un spectacle original de 45 min créé par Léna Bréban, auteure-metteuse en scène et actrice, pensé pour rompre l'isolement des personnes âgées durant la période de risque sanitaire qui a égayé les établissements du 25 juin au 3 septembre.

« Cabaret sous les balcons » est une succession de scènes chantées, dansées et mises en théâtre spécialement imaginée pour créer un lien actif avec les résidents et les soignants, tout en respectant les distanciations sanitaires. Cette action, qui a permis la production d'un livre photographique et d'une exposition numérique à destination des Ehpads ayant participé, est le fruit d'un partenariat entre le Département et l'Espace des Arts-Scène nationale et d'un soutien de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Saône-et-Loire.

Ce spectacle estival a reçu les honneurs de la presse locale, nationale et internationale (The New York Times, Le Monde, La Croix, Le Point, Europe 1, France 2).



PLAN DE CONTRÔLE RSA : DE NOUVEUX BÉNÉFICIAIRES CONTRÔLÉS

Depuis près de 2 ans, le Département a mis en place, à titre expérimental, une politique de contrôle des bénéficiaires du RSA avec la création d'une cellule dédiée. Son action permet de minimiser le montant des indus potentiels et d'éviter une fragilisation de ce public en situation de précarité. Cette action de prévention vient compléter le dispositif de lutte contre la fraude.

L'assemblée départementale du 17 septembre 2020 a inscrit le plan de contrôle comme action pérenne du Département et de nouveaux objectifs ont été déterminés. Ce sont plus de 9 000 personnes qui pourraient ainsi être contrôlées.

CHIFFRES CLÉS

Dans cette 1^{re} phase, **491** situations ont été contrôlées dont **416** travailleurs indépendants, cibles de contrôle retenues.

- **92** dossiers conformes
- **93** transmissions à la CAF pour révision des droits
- **62** demandes d'enquêtes auprès de la CAF suite à détection d'anomalies
- **17** passages des dossiers en commission de lutte contre les fraudes
- **41** suspensions pour refus de contrôle
- **80** radiations du dispositif suite au contrôle (*)

Un dossier peut être comptabilisé plusieurs fois.

(*) Compte-tenu du refus du BRSA de transmettre les pièces demandées pour le contrôle (procédure : lettre de rappel, si pas de réponse, suspension du RSA pendant 4 mois et, à échéance, radiation).



IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Le RSA

Le coût de l'allocation connaît une hausse qui s'est fortement accentuée du fait de la crise sanitaire, sans qu'il soit possible d'en mesurer complètement les impacts.

Beaucoup de foyers ont vu leurs ressources se réduire, entraînant soit une augmentation de leurs droits sociaux, soit une entrée dans le RSA pour ceux qui ne pourront pas ou plus bénéficier du chômage (contrats courts, chômeurs de longue durée...). L'évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA confirme cette réalité.

Afin de ne pas fragiliser davantage ces publics, les réductions de droits et radiations n'ont pas été appliquées pendant la période de confinement. De même, les indus n'ont pas été générés et l'ouverture de droit au RSA s'est faite de manière automatique et systématique.

Ce contexte et ces décisions ont induit une charge financière et le Département a donc dû adapter, dans le cadre de ses décisions modificatives et du budget primitif 2021 à venir, ses prévisions budgétaires à la hausse et ce, de façon consécutive.

Des modalités exceptionnelles de versement des subventions

Le Département soutient les publics en insertion, dont les bénéficiaires du RSA, par le biais des subventions qu'il verse aux structures œuvrant auprès de ces publics. Ces dernières étant fragilisées par la crise, il a décidé d'adapter les modalités de versement de ses dotations avec un paiement des acomptes 2020 à 90 % (initialement 80 %). Ce sont ainsi plus de 70 subventions qui ont été versées selon cette modalité induisant une charge financière supplémentaire pour le Département.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Pour rappel, le fonds de solidarité logement (FSL) intervient auprès des ménages de Saône-et-Loire en difficulté pour :

- attribuer des aides financières permettant l'accès ou le maintien dans le logement,
- travailler la problématique logement dans le cadre d'un accompagnement social individualisé.

Applicable depuis le 1^{er} avril 2019, le nouveau règlement intérieur permet de développer les liens entre les commissions FSL, chargées de l'instruction des demandes, les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour prévenir le risque d'expulsion locative des familles en situation d'impayés de loyers, le plus en amont possible.

Une évolution importante de ce fonds repose également sur la hausse du quotient familial passant de 250 € à 290 € pour répondre au plus grand nombre de publics en précarité et également ouvrir le dispositif aux travailleurs les plus modestes.

Autre nouveauté du règlement, les propriétaires occupants peuvent solliciter l'aide du FSL pour leurs dépenses énergétiques, en complémentarité avec les fournisseurs d'énergie.



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2020 :

4 341 aides financières accordées pour un montant de **1 368 272 €**



UN NOUVEAU PLAN HABITAT

Dans le cadre de son Plan environnement, le Département a adopté le 10 juillet 2020 un nouveau plan Habitat permettant au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.



Ce dispositif ambitieux et intelligent qui vise un public élargi, valorise l'engagement du Département dans la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Ainsi, les aides, selon leur nature, pourront désormais être accessibles aux propriétaires occupants très modestes, modestes et intermédiaires.

Les aides départementales à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs sont nettement revalorisées, notamment l'aide « Habiter mieux 71 ». S'agissant des « aides habitat durable », pour renforcer son action volontariste dans la lutte contre le réchauffement climatique, le Département a étoffé la liste des travaux subventionnables et majoré nettement son intervention financière.

Par ailleurs, le Département a créé deux nouvelles aides à la rénovation et à la performance énergétique des logements, adossées au dispositif Effilogis de la Région Bourgogne- Franche-Comté : Qualirenov'71 et l'aide à la décision des copropriétés.

CHIFFRES CLÉS

- Budget **1,3 M €**

Objectifs annuels :

- **285** dossiers « Habiter mieux 71 »
- **22** dossiers habitat indigne
- **80** dossiers Qualirenov'71
- **40** dossiers pour l'aide à la décision des copropriétés



Le Département agit pour l'attractivité de la Saône-et-Loire

Cet été
La Saône-et-Loire
vous en fait
VOIR

GRIMPEZ
SES ROCHES DE VERGISSON ET SOLUTRÉ

Logo of Saône-et-Loire LE DÉPARTEMENT in the top left corner.
A QR code is located at the bottom right of the advertisement.
The background image shows a person sitting on a rocky outcrop overlooking a valley with fields and distant hills under a blue sky.







DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

2020 aura été une année bien particulière au plan culturel avec la fermeture pendant plusieurs semaines du centre Eden, du Lab 71, des musées et équipements départementaux, de la bibliothèque départementale. Néanmoins, l'activité a continué et le Département a poursuivi et renforcé son soutien aux acteurs culturels.

TOURISME : CET ÉTÉ, LA SAÔNE-ET-LOIRE S'EST FAIT REMARQUER

Afin d'inciter les touristes français à passer leurs vacances d'été en Saône-et-Loire, le Département a lancé en juin une grande campagne de promotion au niveau national. Avec comme slogan « Cet été, la Saône-et-Loire vous en fait voir ! », le message se voulait simple et rempli de belles promesses.

Objectif : attirer les familles, les sportifs, les adeptes du vélo, les gastronomes, les jeunes, les seniors... et leur faire découvrir les multiples facettes de notre territoire. Les grands moyens ont été déployés pour faire voyager ce message : affiches dans le métro parisien, spots TV autour de l'émission Quotidien sur TMC, publicité sur Le Bon Coin, campagne d'affichage à Lyon, Saint-Étienne, Dijon, Moulins, Bourg-en-Bresse, Dole et Genève...

Avec un budget de plus de 300 000 €, cette vaste et exceptionnelle campagne de promotion a permis d'accroître la notoriété de la Saône-et-Loire et d'engendrer de réelles retombées touristiques et économiques.



UN PARC HISTORIQUE À TOURNUS : LE PROJET AVANCE

En 2020, le Département continue d'accompagner la concrétisation du **projet d'équipement culturel, de loisirs et d'attractivité touristique** (Éclat). Une étude sur les besoins d'aménagement d'infrastructures routières et de stationnement avec ce futur parc d'histoire a été réalisée par la DRI. Il accompagne également la commune et la communauté de communes dans l'intégration de ce projet dans les documents d'urbanisme (PLU) et pilote les négociations foncières. La société de projet, elle, continue d'avancer sur la conception du contenu du parc et son intégration urbaine.

2020 : ANNÉE SI PARTICULIÈRE

La crise sanitaire a obligé à revoir entièrement le fonctionnement du centre Eden. Si l'année a démarré normalement avec l'accueil de 800 élèves jusqu'à mi-mars, l'activité pédagogique a complètement cessé à partir de cette date avec la mise en place du confinement. Les grands événements qui rythment la vie du centre Eden ont été annulés, à commencer par les portes ouvertes.

L'activité s'est recentrée autour de l'espace muséographique et plus particulièrement la préparation des expositions temporaires 2021/2022, anticipant ainsi sur la programmation habituelle.

Cette période a également été consacrée à un travail fouillé sur les espaces naturels sensibles : inventaires faunistiques et floristiques, plans de gestion et plans d'interprétation (marais de Massilly, pont du Roi), ou encore prospections autour du projet Éclat à Tournus.



DES ÉVÉNEMENTS MALGRÉ TOUT

Comme chaque année, le centre Eden a présenté sa nouvelle exposition temporaire : *Bêtises et balivernes, idées reçues sur la nature* sujet particulièrement intéressant qui fait le point sur un certain nombre d'idées reçues qui ont la vie dure.

L'exposition est le fruit d'une collaboration avec les éditions Delachaux & Niestlé qui nous ont permis d'utiliser des illustrations humoristiques de R. Garrigue.



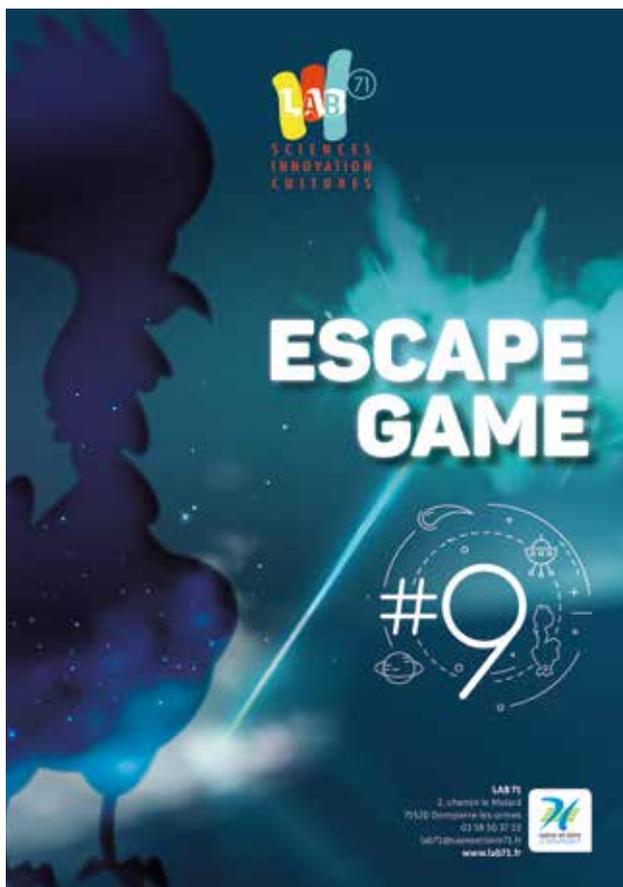
CHIFFRES CLÉS

- Plus de **3 000** visiteurs au centre Eden
- **360** personnes aux escapades nature en juillet et août



ESCAPE GAME AU LAB 71

Le Lab 71 crée LA nouveauté en réalisant un escape game.



Ce nouvel espace extérieur, fabriqué dans un container maritime, est conçu pour mêler la découverte ludique, l'interactivité et les sciences.

Animations audiovisuelles, éclairages, fond sonore, énigmes... tout est mis en place pour évoquer une ambiance de vaisseau spatial. Il est question d'expédition, d'animaux monstrueux, de planète... de risque pour l'humanité...

Vous disposerez d'un temps limité pour trouver l'antidote qui sauvera l'humanité !



LES CYCLES SCIENCES

Pour répondre au mieux aux attentes des enseignants et de leurs élèves, mais aussi aux programmes officiels de l'Éducation nationale, le Lab 71 propose un catalogue étoffé d'animations de découverte des sciences, de la nature et du développement durable.

Pour étoffer encore l'offre et répondre à des demandes spécifiques, l'année 2020 a été consacrée à élaborer des cycles « sciences et nature ». Les cycles sciences proposent des animations directement dans les établissements scolaires.

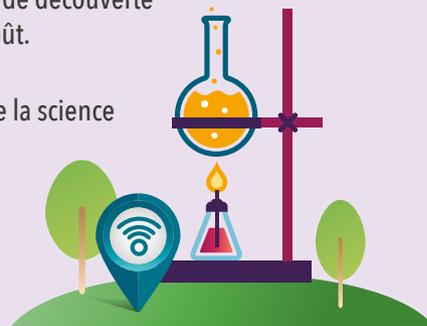


Les thématiques abordées sont :

« Mon jardin pédagogique » ; « Arbre et biodiversité » ; « Environnement » ; « Maison écologique » ; « Cosmétique, zéro déchet » ; « Robot et numérique » ; « Voiture solaire » ; « Microfusées » et « Constellations et mythologie ».

CHIFFRES CLÉS

- 1 145 visiteurs au Lab71
- 493 jeunes ont participé à des activités de découverte en juillet et août.
- 306 visiteurs pour la Fête de la science



LA LECTURE PUBLIQUE

La direction des réseaux de la lecture publique a commencé l'année 2020 sous le signe de l'action culturelle. Le 21 janvier, à l'occasion de la Nuit de la lecture, la bibliothèque départementale ouvrait ses portes à 150 visiteurs pour une découverte du lieu autour des sens, de l'imaginaire et de la musique, mettant ainsi en valeur la vocation de tiers-lieu culturel que doit être une médiathèque en 2020.

Par ailleurs, à l'occasion du Mois du film documentaire en novembre, la DRLP a lancé un appel à projets auprès des bibliothèques du territoire pour l'organisation d'une programmation itinérante de projections-débats. Ce sont au final 19 propositions qui ont émergé aux 4 coins du département.

Confinement oblige, la culture a dû trouver les moyens de se faufiler au sein des foyers des habitants de Saône-et-Loire. En proposant de la vidéo en streaming, de l'autoformation, de la musique ou de la littérature en ligne, la DRLP a développé une offre de ressources numériques, à titre expérimental, sur l'ensemble du territoire. Au total, plus de 500 créations de compte sur le site *bibliotheques71.fr*.

Un chiffre relatif mais qui indique les prémices d'un changement dans les pratiques culturelles des habitants.



UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC L'ÉTAT

2020 est aussi pour la lecture publique la dernière année du 1^{er} plan de développement de lecture publique. C'est dans ce cadre que s'est initié un partenariat renforcé avec l'État par la signature d'un Contrat départemental de lecture itinérante sur 3 ans. L'objectif : promouvoir et développer des actions liées à la lecture publique dans les territoires les plus isolés et initier des projets dans les domaines du numérique et de l'inclusion.

Enfin, la mission ingénierie continue sa progression auprès des bibliothèques du réseau avec la création au sein de l'équipe de la DRLP d'une mission de référent territorial. Premier contact de proximité, le référent est le partenaire privilégié des bibliothèques dont il a la charge pour à la fois incarner l'accompagnement du Département aux territoires et favoriser le développement des médiathèques en Saône-et-Loire.

CHIFFRES CLÉS

- 23 agents
- Un réseau de 230 médiathèques et points lecture dans le territoire
- 210 000 documents, dont 62% sur le réseau.



ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : UN NOUVEAU SCHÉMA POUR 5 ANS

Les axes du nouveau schéma 2020-2024 ont été présentés aux partenaires au sein même de l'hémicycle. Écoles de musique, conservatoires, élus à la culture, scènes nationales, principaux de collèges, chœurs d'enfants, fédération musicale de Saône-et-Loire, Éducation nationale (représentante du Dasen), direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC), centre de formation des musiciens intervenant de Lyon (CFMI), association des paralysés de France (APF) ont eu l'occasion d'échanger avec le président du Département.

Un impromptu dansé réalisé par la compagnie « Le Grand jeté ! » de Cluny est venu clore la présentation (chorégraphie signée Frédéric Cellé, directeur artistique de la compagnie).

Le nouveau schéma départemental pour la période 2020-2024 a pour objectif d'appuyer le soutien au milieu rural et confirme la volonté du Département d'encourager la structuration des enseignements artistiques autour des intercommunalités. Il réaffirme l'importance des interventions en milieu scolaire et prend part à la réflexion sur l'inclusion.



CHIFFRES CLÉS

- **+ 125 000 €** ce qui porte le budget prévisionnel à **717 000 €** en 2020, soit une progression de près de **21 %** (hors aides à l'investissement)



ARCHIVES ET PATRIMOINE

AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE : OUVERTURE AUX PROPRIÉTÉS PRIVÉES



La Saône-et-Loire, terre d'histoire, recèle d'innombrables édifices anciens que le Département a à cœur de préserver et de faire connaître aux touristes comme aux habitants du territoire. Nouveauté 2020 : les projets de restauration du patrimoine privé sont désormais soutenus au même titre que le patrimoine public, via un nouveau dispositif d'aide. Les trois premiers châteaux à en bénéficier cette année sont situés dans des communes de moins de 350 habitants : Chassy, Montcony et Morlet. Les propriétaires s'engagent à partager leur connaissance de ces bâtiments, notamment sur Route71, et à les ouvrir au public.

Le Département aide aussi les chantiers de restauration bénévoles et chantiers d'insertion, en subventionnant l'achat de matériaux ou la location de matériel. Enfin, il soutient les projets de restauration labellisés par la Fondation du patrimoine, label qui ouvre droit à une défiscalisation.

CHIFFRES CLÉS 2020

- **436 000 €** d'aides au patrimoine
- Patrimoine privé : **97 000 € / 57** projets
- Patrimoine public : **339 000 € / 20** projets (via appel à projets départemental et dispositif aide et conseils aux projets culturels des territoires)



GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON : UN LABEL RENOUVELÉ !

La délégation départementale qui a défendu le renouvellement du prestigieux label « Grand Site de France » pour Solutré Pouilly Vergisson en janvier 2020 a su convaincre le ministère de la Transition écologique : le projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site a été validé. La décision ministérielle de renouvellement tant attendue a été rendue le 12 octobre, pour une durée de six ans.

Sécurisation de la roche de Solutré.

De nombreuses actions de préservation des espaces naturels ont été menées sur le territoire du Grand Site au cours de l'année 2020, parmi lesquelles la sécurisation de la roche de Solutré.

Les travaux ont été réalisés en juin et juillet par une entreprise spécialisée dans les opérations de protection contre les risques naturels avec accès difficile. Ils ont porté sur des masses rocheuses instables qui pouvaient présenter des risques pour le public.



CHIFFRES CLÉS 2020

- 2 ha de pelouses sèches débroussaillées
- Purge de 22 m³ sur 8 zones et confortement de 2 secteurs de 81 m³.



GROTTES D'AZÉ : UN BÂTIMENT TOUT NEUF

Depuis cette année, le public des grottes d'Azé est accueilli dans un bâtiment flambant neuf, construit par l'architecte Frédéric Faucher. Il comprend un vaste accueil-boutique, un espace d'interprétation, une salle pédagogique, ainsi que des bureaux pour les guides et les agents permanents. Le parking du site, qui sert aussi aux visiteurs de la piscine, a été entièrement refait par la direction des routes et des infrastructures, et les accès sont désormais sécurisés. Les visiteurs empruntent un nouveau cheminement vers les grottes qui met en valeur le site naturel classé.

Celui-ci sera mis en valeur en 2021 avec un espace naturel sensible réalisé par la direction de l'accompagnement des territoires et le centre Eden.



CHIFFRES CLÉS 2020

- Les grottes : 7 cavités dont 2 ouvertes au public
- Opération de requalification du site d'Azé : 1 060 000 €
- Fréquentation : 22 000 à 28 000 visiteurs par an



Le Département agit
pour une gestion responsable du budget
et un service de qualité







ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE

Mettre en place les financements nécessaires aux différents plans de soutien liés à la crise sanitaire ainsi que leur mise en œuvre concrète et logistique, tel a été le défi lancé aux directions transversales du Département, attachées au bien-être des Saône-et-Loiriens, qui ont poursuivi leur action dans un contexte renforcé de télétravail et une organisation totalement revue.

MOYENS FINANCIERS

La direction des finances a poursuivi son action de pilotage de la fonction financière et d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques.

La direction a contribué à l'élaboration et à la mise en place du plan de soutien départemental face à la crise due à la Covid-19. La réponse à la crise sanitaire a nécessité une profonde mise à jour de la prospective financière pour définir la capacité d'action de la majorité départementale.

Elle a par ailleurs continué à moderniser la chaîne financière et à renforcer la simplicité d'usage pour les habitants. En 2020, le paiement en ligne par les usagers des sommes dues au Département a été mis en place. De même, il est désormais possible pour les usagers de payer les factures dues au Département directement chez les buralistes.

La direction des finances s'est également attachée à accompagner les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des budgets dédiés à leurs politiques publiques au moyen d'un appui technique sur les projets.

Le projet d'adaptation de la fonction financière s'est approfondi durant l'année afin de préparer la collectivité aux enjeux financiers de demain. En 2020, la phase 3 du projet s'est déroulée visant à élaborer de manière collaborative des scénarios d'évolution de la fonction financière sur la base du diagnostic posé en 2019.



En 2020, la situation budgétaire du Département illustre sa mobilisation face à la crise sanitaire et la soutenabilité de sa gestion.

La gestion responsable engagée depuis 2015 a permis au Département de répondre de manière forte à la crise sanitaire et économique. Dès mai 2020, le Département a enclenché un plan de soutien de 50 M€ répartis en fonctionnement et en investissement en faveur des acteurs sociaux et du secteur touristique. Par rapport au budget primitif, les dépenses toutes sections confondues, ont progressé ainsi de façon inédite en 2020 (+9 %). En parallèle, telles que votées, malgré la crise, les recettes départementales devraient connaître une relative dynamique (+0,9 % par rapport au budget primitif) grâce à une progression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) notamment.

CHIFFRES CLÉS

DÉPENSES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT (DM3) BUDGETS CONSOLIDÉS :

- 514 M€ de dépenses de fonctionnement
- 169 M€ de dépenses d'investissement directement investies dans le territoire
- Nombre de mandats de paiement émis : 50 944
- Délai global de paiement : 20 JOURS



Ainsi, en 2020, en section de fonctionnement, les dépenses sont prévues à 514 M€ pour 557 M€ de recettes telles que votées en novembre lors de la dernière décision modificative au budget. En section d'investissement, les dépenses d'équipement devraient atteindre 169 M€ hors dette soit un niveau historiquement haut pour le Département tous budgets confondus.

L'année 2020 est caractérisée par les incertitudes relatives à la crise sanitaire. Dans ce contexte, la gestion budgétaire du Département a eu pour objet de répondre aux besoins du territoire tout en prévenant les dépenses futures grâce à son plan de soutien et de ne pas gager l'avenir par un endettement insoutenable. Ainsi, la marge brute du Département devrait se maintenir à un niveau relativement important de 50 M€. La capacité de désendettement connaîtra une hausse par rapport à 2019 mais restera limitée à environ 6 années soit un niveau inférieur au seuil de vigilance de 8 années fixé par la loi.

Cette soutenabilité est illustrée également par un encours de dette sécurisé qui s'élève à 347 M€ au 12 octobre 2020. Le taux moyen de l'encours de dette est de 1,9 %, stable par rapport à 2019. Près de 70 % de l'encours est à taux fixe contre 30 % à taux variable. Par ailleurs, près de 97 % de l'encours est classé 1-A par la charte dite « de Gissler » (contre 93,6 % en 2019).

Enfin, les budgets annexes de la collectivité présentent également une gestion soutenable. D'une part, le budget annexe du centre de santé départemental connaît une évolution qui suit la dynamique de son développement (pour la section de fonctionnement, 6,8 M€ de dépenses votées en 2020 pour 8,6 M€ de recettes). Les dépenses d'équipement du budget annexe relatif au Très haut débit (THD) devraient s'établir à 30 M€ en 2020.



MOYENS INFORMATIQUES



Déploiement de bornes wifi :

La plupart des salles de réunion de l'espace Duhesme ont été équipées en 2020. Les sites extérieurs (MDS, STA, musées) le seront en 2021.

Il y a 3 wifi visibles :

Wifi-cd71-agents : permet de se connecter à Internet avec un smartphone, tablette ou ordinateur portable personnel.

Wifi-cd71-visiteurs : pour les partenaires, prestataires etc. Il est actif pendant 8 heures une fois connecté.

Wifi-cd71-interne : permet de se connecter au réseau interne avec les ordinateurs portables professionnels.



CHIFFRES CLÉS

- **PLUS DE 800** agents en télétravail pendant le confinement
- **330** télétravailleurs réguliers équipés à fin octobre
- **210** PC portables attribués (dont **70** pour les travailleurs sociaux)
- **800** cartes Sim de téléphone remplacées avec le nouvel opérateur SFR
- **50** smartphones renouvelés
- **100** smartphones nouvellement attribués



MOYENS HUMAINS

L'APPRENTISSAGE AU DÉPARTEMENT

Depuis 1994, le Département ouvre la voie de l'apprentissage dans nombre de ses 110 métiers de domaines aussi variés que la culture, le tourisme, la gestion administrative et comptable, l'entretien, la maintenance, la logistique, la communication ou le sport, bien identifiés maintenant par les élèves, les organismes de formations et les structures d'insertion.

L'apprentissage est un mode d'insertion professionnelle reconnu comme filière de formation professionnelle au même titre que l'enseignement technologique secondaire et supérieur. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 30 ans qui préparent un diplôme ou un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. La formation s'effectue sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage qui transmet à l'apprenti ses connaissances du métier et son savoir-faire. Effectuée en alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur, elle est rémunérée selon un pourcentage du Smic en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.



Avec la création de **28 postes supplémentaires en 2020** pour soutenir et valoriser cette voie d'insertion professionnelle, la collectivité offre aujourd'hui **50 terrains d'apprentissage**, soit plus du double de l'année précédente. **3 apprentis bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé** sont également accueillis, permettant à la collectivité de remplir ses engagements au titre de la convention avec le FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) en matière d'insertion dans l'emploi.

LE DÉPARTEMENT OUVRE
SES **110 MÉTIERS**
à l'apprentissage !



**DEVIENS
GESTIONNAIRE
DE RESSOURCES HUMAINES**

Mathilde Drouin,
apprentie gestionnaire de ressources humaines, avec sa tutrice Anne-Cécile Pelletier.

Diplôme préparé : DUT gestion des entreprises et des administrations
Service : Direction des ressources humaines et des relations sociales

**INTÉRESSÉ(E) PAR L'APPRENTISSAGE DU MÉTIER
D'ASSISTANT DES RESSOURCES HUMAINES
OU DE GESTIONNAIRE DES CARRIÈRES ?**

Propose ton projet pro au Département !
03 85 39 70 87

CHIFFRES CLÉS

- **1 100 € bruts**
(rémunération + charges) :
coût moyen mensuel d'un
apprenti
- **5 000 €** : coût moyen annuel de
la formation pris en charge à
50% par le Centre national de la
fonction publique territoriale.



MOYENS JURIDIQUES

À cause de la Covid, l'organisation de la DAJ en 2 pôles « contrats-concurrence » et « affaires institutionnelles et prévention des risques » a montré toute sa dimension par la mobilisation de tous alors que la DAJ était sollicitée pour l'anticipation d'une situation juridique inédite.

Parmi les investissements phares de cette année 2020 pour le pôle « contrats-concurrence », nous trouvons l'élaboration et la passation des actes contractuels directement liés à l'état d'urgence sanitaire avec, au cas par cas, les reports de délais d'exécution, les augmentations des taux d'avance et les indemnités des opérateurs économiques, ceci dans le respect des dispositions des nombreuses ordonnances produites pour faire face à la crise.

L'activité du pôle concerne également près de 150 consultations lancées pour près de 350 contrats conclus, avec une activité de conseil et de contentieux à tous les stades de la passation et de l'exécution des contrats. Au demeurant, l'activité devrait s'accroître dans la mesure où le droit public des affaires va être particulièrement utilisé comme vecteur de la relance économique.

Pour le pôle « affaires institutionnelles et prévention des risques », nous trouvons l'analyse des différentes ordonnances relatives aux reports de délais en matière d'échéance des droits en matière sociale ou dans les contentieux sociaux, l'information sur de nouvelles couvertures d'assurances qui s'est notamment matérialisée par des réunions d'information auprès des directions concernées et la venue d'un ingénieur préventeur des risques pour le nouveau contrat cyber-risques, la participation au travail portant sur les flux et les supports de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Mais l'activité du pôle, c'est aussi près d'une soixantaine de nouveaux contentieux, la gestion de sinistres, la participation à des expertises et une importante activité de conseil. À titre de projet, la dématérialisation de la signature des mémoires contentieux, projet qui concerne les deux pôles et qui pourra faciliter les échanges devant les deux ordres de juridictions.

Enfin, il y a l'appui de la DAJ en période pré-électorale pour ce qui est de la communication institutionnelle.

MOYENS GÉNÉRAUX

PATRIMOINE ET MOYENS GÉNÉRAUX

Autour de trois pôles « Architecture/Bâtiments/Espaces verts », « Moyens généraux », « Administration générale » et un service « Gestion immobilière », sont organisées des missions de gestion du patrimoine et des moyens matériels pour l'ensemble des 2 200 agents du Département répartis sur les 232 sites, les 51 collèges, et les 28 centres de santé et leurs annexes.

Ainsi, parmi la centaine d'opérations de travaux menées sur les bâtiments, deux constructions neuves, achevées en 2020, peuvent être mises en exergue : l'Ehpad de Viré ainsi que le centre d'exploitation de Saint-Germain-du-Bois.

Enfin, la direction a entamé le pilotage du projet de stratégie foncière visant à identifier les réserves foncières de son patrimoine privé constitué de 3 291 parcelles, en investiguant les secteurs du Louhannais et du Chalonnais.



Elle a également sollicitée pour assurer l'acquisition et la mise à disposition de 50 véhicules destinés aux services d'aides à domicile du département.

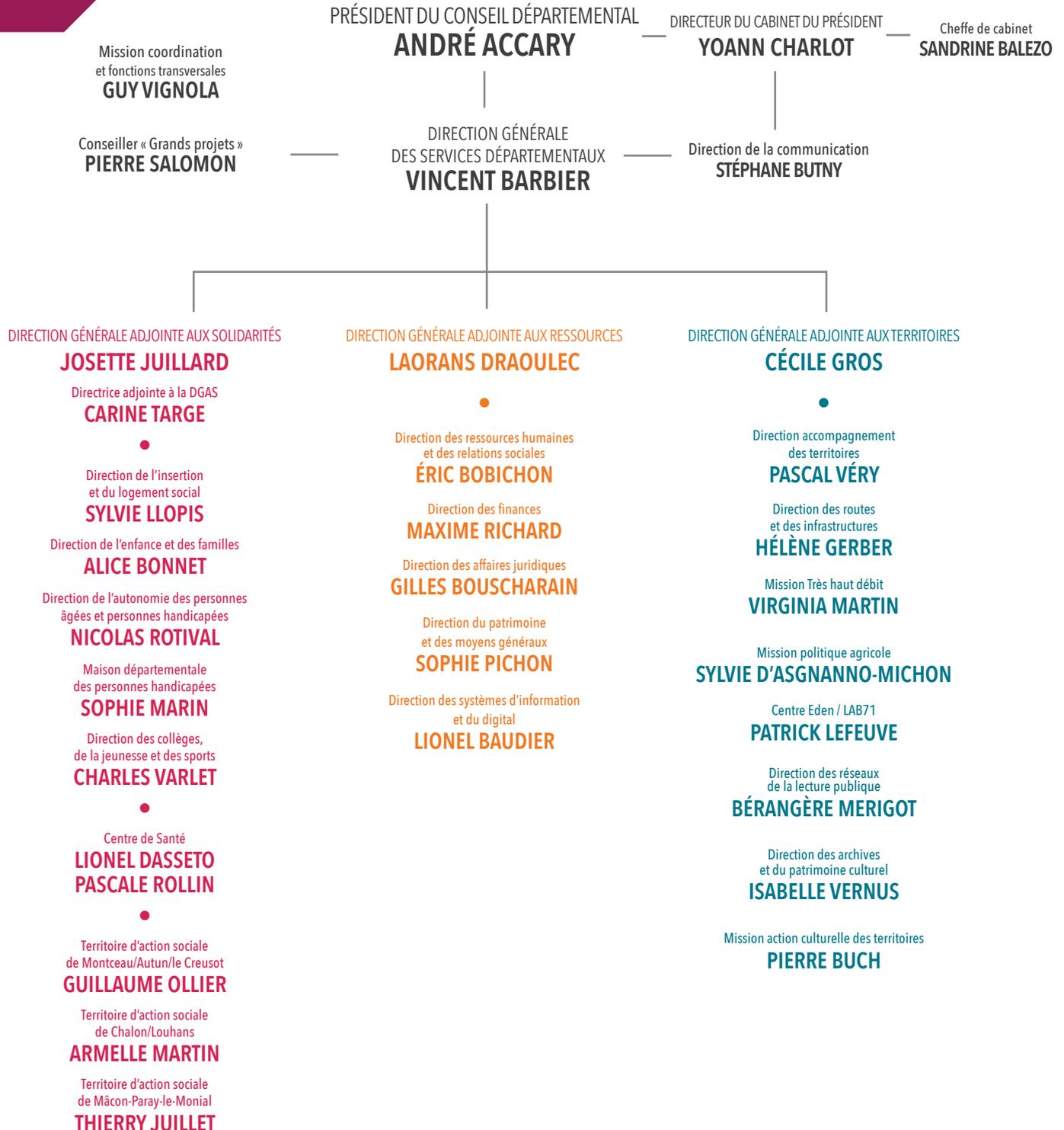
CHIFFRES CLÉS

- 515 000 M² de bâtiments
- 646 véhicules, dont 504 VL
- 49 M€ de dépenses
- 17 000 mandats représentant 28% des mandats de la collectivité
- 78 procédures de consultations lancées
- 170 marchés passés (2019)
- 365 148 courriers expédiés, 4 844 colis
- 4 641 630 impressions, 691 403 enveloppes
- 39 chantiers démarrés
- 37,3 GWh consommés dans les bâtiments dont 29,6 dans les collèges
- 44 conventions et baux
- 4 cessions et 2 acquisitions





ORGANIGRAMME au 1^{er} janvier 2021





Le rapport d'activité 2020 est édité par le Département de Saône-et-Loire - Mars 2021

Rédaction et coordination

- Mission coordination et fonctions transversales

Conception graphique et impression

- Service des éditions départementales



Crédits photos

- CD71
- Fotolia/Adobe Stock
- G. Fontany/F. Pannuti
- COMZY
- Pixabay

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1 art 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. La Loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part, et d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.





DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mission coordination et fonctions transversales/Service des éditions départementales

Rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 09

Tel. : +33 3 85 39 66 47

www.saoneetloire71.fr



ISSN 2679-1277